



Sous-Préfecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

27 NOV. 2023

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi seize octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Carole BOULET à Mme Myriam PINVILLE,
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
M. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD à Mme Bénédicte BARDOUX,
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,
Mme Marlène MAIKOOUVA à Mme Esther DOMERGE MAIKOOUVA,
M. Jiovanni JUBENOT à M. Serge SAINTE-ROSE.

Absents excusés :

Mme Stévine CELESTIN,
M. Cédric LASSEGUES.

Absent :

Néant.

L'assemblée compte 21 élus présents, 6 procurations et 2 absents excusés. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Bénédicte BARDOUX est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée et remercie les élus et administratifs de leur présence.

Il ouvre la séance à 18h45 et procède à l'appel des élus. Le quorum est atteint, et en l'absence d'objection, Madame Bénédicte BARDOUX est élue secrétaire de séance du conseil municipal du 16 octobre 2023.

Hormis les questions diverses figurant déjà à l'ordre du jour, le Maire :

- Informe les élus que, suite à l'annulation des élections précédentes, la ville ne dispose pas de Comité Social Territorial (CST). Il propose alors un point supplémentaire consacré à l'organisation de nouvelles élections en décembre prochain. Dans cette optique, un document relatif au sujet leur sera distribué dans quelques instants. Le principe restera le même, puisque le CCAS, la Caisse des Ecoles et la commune font jonction. Il s'agira tout simplement d'élire les cinq titulaires et les cinq suppléants, exactement comme cela s'est passé pour la délibération du 14 février 2022.
- Demande aux élus de noter dans leur agenda que le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 09 novembre prochain et sera consacré à 80% au Plan Local d'Urbanisme (PLU), à 10 % au Plan Local de l'Habitat (PLH), et peut-être à d'autres points pour les 10% restant.

Il propose ensuite de commencer l'examen des très nombreux points à l'ordre du jour. C'est souvent le cas, mais c'est le fonctionnement aux Trois-Îlets où l'on passe le maximum de choses auprès du Conseil municipal afin que tout un chacun soit informé de ce qui se passe, en prenant bien sûr des délibérations quand il en faut.

Il rappelle que le précédent Conseil municipal s'est tenu le 10 Juillet dernier, que le prochain se tiendra le 09 novembre, et annonce qu'il pourrait, si besoin était, y en avoir un autre en décembre, notamment pour des raisons comptables.

ORDRE DU JOUR

- 1 - APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2023.
- 2 - DEMISSION DE MADAME BENEDICTE BARDOUX DE PLUSIEURS COMMISSIONS.
- 3 - REMBOURSEMENT DES PNEUS DE MONSIEUR CLAUDE CAROTINE.
- 4 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS.
- 5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION POUR FORMATION DE MADAME REMY SHANTALA.
- 6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANT ET DE TRANSPORT MARITIME D'AGENTS RESCENCEURS A MONSIEUR ALTIUS ALFONSE.
- 7- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) : PRESENTATION.
- 8 - MECENAT : APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA CHARTE ETHIQUE.
- 9 - INFORMATION 105EME CONGRES DES MAIRES.
- 10 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS NOTARIES INHERENTS A L'ACQUISITION MONTLOUIS.
- 11 - DECISION MODIFICATIVE N°01/2023.

- 12 - ETUDE PORTANT SUR LA PROGRAMMATION DE LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOPITAL ET DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE GABRIEL HAYOT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**
- 13- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LE PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**
- 14 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE MADAME PETIT TESSA ET LA VILLE DES TROIS-ILETS.**
- 15- ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES ET LIVRAISON DE DIVERS MATERIAUX NECESSAIRES A LA REGIE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.**
- 16 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SIMAR POUR L'OPÉRATION « VEFA LES CLOS DE VATABLE ».**
- 17 - DEMANDE DE SUBVENTION COLLECTIF DES OUVRIER-E-S. AGRICOLES ET LEURS AYANTS DROITS EMPOISONNE-E-S PAR LES PESTICIDES.**
- 18 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINNOY.**
- 19 - DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS UTAC ET APEM.**
- 20 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES MARINS PECHEURS DES TROIS-ILETS.**
- 21 - HOMMAGE A JEAN-PIERRE SAINTON ET SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DU MAI DES LIBERTES.**
- 22 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES HOMMES D'ARGILES.**
- 23 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION BOIS FOUILLE DES CARAÏBES.**
- 24 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EQUIPE CAYACO POUR SA PARTICIPATION AU RAID DES ALIZES.**
- 25 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OMNISPORTS EVEIL DES TROIS-ILETS.**
- 26 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES VOILES DE L'ANSE A L'ANE.**
- 27 - QUESTIONS DIVERSES 1 - CAVEAUX ENCLAVES.**
- 28 - QUESTIONS DIVERSES 2- INFORMATION.**

Le Maire entame l'examen des points à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2023.

Le Maire rappelle que le PV du Conseil municipal du 10 juillet 2023 a été transmis aux élus bien avant, sous forme numérisée. Les élus préfèrent cette forme et c'est normal.

Il demande ensuite s'il y a des choses à rajouter, des malentendus ou des informations mal rapportées.

Monsieur Albert André PINVILLE signale que l'orthographe du nom du député de Guyane, président de la délégation, n'est pas correcte, car écrit en un seul mot. Il s'appelle c'est Davy RIMANE, Davy étant son prénom.

Monsieur SAINTE-ROSE remarque que c'est souvent indiqué « hors micro » quand il intervient, et souhaite savoir ce que cela signifie.

Il lui est alors expliqué que sur l'enregistrement de la séance du Conseil, on entend la réponse du Maire ou autre à son intervention, mais pas son intervention. D'où la nécessité d'utiliser systématiquement le micro.

Le Maire fait remarquer que d'autres élus sont dans le même cas.

En l'absence d'autres questions, il met aux voix le PV du Conseil municipal du 10 juillet 2023 qui est voté à l'unanimité des membres présents.

2 - DEMISSION DE MADAME BENEDICTE BARDOUX DE PLUSIEURS COMMISSIONS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Madame Bénédicte BARDOUX informe officiellement la ville qu'elle ne peut plus participer aux trois commissions Culture, Fleurissement et Carnaval Sud Martinique.

Le Maire signale aux élus qui souhaiteraient participer à ces commissions qu'il n'y a aucun problème à cela.

Pour ce qui est de la Commission Carnaval Sud, il s'agit de représenter la ville lors des réunions, particulièrement pour l'élection des Reine, Mini-reine, Reine-mère, et bien sûr pour l'organisation de la Grande Parade du Sud du lundi gras.

La ville a déjà et peut organiser l'élection de la reine, de la mini-reine et de la reine-mère. Mais en raison de la configuration de la commune et de la circulation automobile, elle ne peut pas recevoir la Grande Parade du Sud. Le sujet pourra être remis sur la table lorsqu'il y aura la déviation.

En l'absence de question, le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Bénédicte BARDOUX des trois commissions Culture, Fleurissement et Carnaval Sud Martinique.

3 - REMBOURSEMENT DES PNEUS DE MONSIEUR CLAUDE CAROTINE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les remboursements de pneus sont très communs à la CTM, mais fort heureusement il n'y en a pas des masses.

Un trou, un regard mal placé, la voiture qui passe un peu trop près d'un trottoir en mauvais état, et le pneu est coupé. Ce sont des choses qui malheureusement arrivent.

Auparavant on remplaçait un pneu, mais aujourd'hui il faut remplacer les deux.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA fait le constat du nombre de pneus que la collectivité a déjà remboursés pour des incidents sur la route de la Ferme, parce qu'apparemment depuis quelques temps elle voit souvent passer des demandes de remboursement dues à l'état de la route de la Ferme. Elle demande en conséquence si la collectivité va continuer à rembourser des pneus en raison de l'état la route de la Ferme, ou s'il y a déjà une programmation, si une décision a déjà

été prise pour arrêter cela, parce que la ville ne peut pas rembourser continuellement des pneus.

Le maire répond que hormis les réparations qui ont eu lieu, et qui ont lieu le plus souvent par du bitume froid que la ville achète, il a mis en place avec le DGS et les Services Techniques, une petite équipe composée pour l'instant de Messieurs JEAN-BAPTISTE Rolland et Monsieur THESEE Alex.

Celle-ci a pour mission de faire le tour de tous ces petits problèmes que l'on rencontre sur le territoire et que l'on ne voit pas toujours en Conseil municipal (dépôts sauvages par exemple), afin de pouvoir justement traiter ces dossiers avec Monsieur GELANORE qui va piloter l'équipe.

Parallèlement, du fait de la présence de la Savane des Esclaves, la ville est en train de monter un dossier dans le but de reprendre totalement l'asphalte de l'entrée de la Ferme jusqu'à la Savane des Esclaves en 2024, avec un financement FEADER, CTM et commune.

Toujours pour ce qui est des problèmes de routes, Monsieur SAINTE-ROSE dit que les différents travaux sur la commune sont réalisés par des promoteurs, que ce soit sur l'Anse Mitan ou sur la route de la Ferme. Il remarque souvent qu'une fois les travaux terminés, ceux-là même qui ont abîmé la voie ne la réparent pas. Il demande donc ce que la commune compte faire pour cela, parce qu'il n'est pas question que ce soit à la ville de prendre en charge ces réparations, surtout s'il n'y a pas de constat réalisé en amont.

A l'Anse Mitan par exemple, où il passe assez souvent, une traversée de la voie a été réalisée pour faire passer un ouvrage d'évacuation d'eau, en la voie a été laissée en mauvais état et l'est encore. Il demande donc s'il ne faudrait pas qu'il y ait justement une mise en responsabilité de ces promoteurs sur ces opérations, qu'ils soient bailleurs sociaux ou promoteurs privés.

Le Maire répond qu'il est prévu, à cet endroit, de réaliser avec le promoteur privé, un ralentisseur, puisque sur la voie en direction de la maison GLAUDON, les véhicules roulent à 200 à l'heure. D'ici la fin de l'année, espère le Maire, ce sera fait avec le promoteur, sous l'égide de la ville, puisque c'est une voie communale. Les Services Techniques suivent le dossier.

Le Maire confirme à Monsieur SAINTE-ROSE que cela sera payé par le promoteur. C'est prévu comme ça. Il est peut-être même question d'un deuxième dos-d'âne un peu plus haut, parce que les voitures vont malgré tout accélérer devant le projet immobilier, il ne faut pas se faire d'illusions. C'est la vie.

Le Maire met ensuite aux voix le remboursement des pneus de Monsieur CAROTINE qui est voté à l'unanimité des membres présents.

4 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce n'est pas souvent que des agents se déplacent dans le cadre de formations, à l'extérieur particulièrement.

Cela a été le cas de Madame Shantala REMY. Et la ville a procédé à une mise à jour des modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le dossier relatif aux modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents, qui est voté à l'unanimité des membres présents.

5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION POUR FORMATION DE MADAME REMY SHANTALA.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il tient à préciser que Madame Shantala REMY a pris en charge une partie des frais du voyage dans le cadre de sa formation.

Elle a donné tous les justificatifs, qui sont joints au rapport, et la somme à rembourser est de 1 905,68 €.

Pour information, C'est madame REMY qui, avec Monsieur Florent PATRICE, établit les documents destinés à obtenir les cofinancements Europe, État, CTM et autres pour les différents investissements de la ville.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix le remboursement des frais de Madame REMY qui est voté à l'unanimité des membres présents.

6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANT ET DE TRANSPORT MARITIME D'AGENTS RECENSEURS A MONSIEUR ALTIUS ALFONSE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les plaisanciers qui sont dans la baie sont recensés. Ils sont nombreux et on les retrouve à Poterie, au bourg, devant le golf, à Trou Etienne, devant les hôtels à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane.

Pour les besoins du recensement, il a fallu, par l'intermédiaire de Monsieur ALTIUS, emmener à plusieurs reprises les agents recenseurs auprès d'eux sur les bateaux.

La facture de carburant s'élève à 400 €.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix le remboursement des frais de carburant de Monsieur ALTIUS qui est voté à l'unanimité des membres présents.

7- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) : PRESENTATION.

Le Maire rappelle que le CLSPD est obligatoire pour la commune de Trois-Ilets qui compte plus de 5 000 habitants, avant de laisser la parole à Madame Myriam PINVILLE et à Monsieur Fabrice AUGUSTINE pour la présentation du dossier.

Madame Myriam PINVILLE salue l'assemblée et confirme qu'effectivement, depuis peu, les villes de plus de 5 000 habitants sont concernées par le CLSPD, alors qu'auparavant seules celles de plus de 10 000 habitants l'étaient.

La commune de Trois-Ilets est donc récemment entrée dans la danse, et devra donc mettre en place ce dispositif. Il faut pour cela d'un arrêté, mais il faut aussi au préalable d'une délibération du Conseil municipal disant que la ville accepte de le faire, même si c'est imposé par la loi.

Elle va donc laisser la parole à Monsieur Fabrice AUGUSTINE qui va présenter les différentes étapes de la mise en place du CLSPD. Elle indique que le Conseil municipal sera tenu informé quoi qu'il en soit de l'évolution des choses. Elle insiste sur le fait que c'est du travail même si le diagnostic sécurité a déjà été réalisé l'année dernière, et que cela va demander un investissement des agents ou leur renforcement.

Monsieur AUGUSTINE salue l'assemblée et propose de faire une présentation la plus concise possible, sachant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est une grosse machine un peu compliquée pour ceux qui ont connu le CLS (Contrat Local de Sécurité).

Avec le CLSPD on est plus dans la prévention, dans les actions à mettre en place (fiches actions etc.) et à coordonner avec les services de l'État.

Monsieur AUGUSTINE propose d'entamer sa présentation suivant le déroulé du sommaire du PowerPoint annexé à son rapport de présentation.

I/ Un outil de prévention

Le CLSPD constitue l'instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés.

C'est donc un lieu de réflexion et d'actions où on doit établir une stratégie locale de sécurité, où des actions sont coordonnées pour la prévention de la délinquance et pour la coopération en matière de lutte contre l'insécurité.

Cadre juridique

Avant d'arriver au CLSPD ou CISPD pour l'échelon intercommunal, on est passé par le CCPD qui a été créé en 1983 et remplacé par le CLS en 1997.

Des textes encadrant le CLSPD figurant dans le document, il faut retenir la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale, qui impose aux villes de plus de 5 000 habitants de mettre en place un CLSPD, alors que cette mesure ne s'appliquait jusque-là qu'aux villes de plus de 10 000 habitants.

Madame PINVILLE demande à revenir sur la slide précédente où il est fait mention de l'obligation pour les communes de plus de 15 000 habitants de disposer d'un coordonnateur. La ville de Trois-Illets n'est donc pas concernée. Toutefois, dans la mesure où la sous-préfecture demande parfois de faire remonter les contraintes, pouvoir, disposer d'un animateur, dans les villes de 5 00 à 15 000 habitants, qui puisse aider à l'animation de ce CLSPD fera partie des choses que la ville de Trois-Illets fera remonter.

Monsieur AUGUSTINE ajoute que le coordonnateur est obligatoire à plus de 15 000 habitants, mais fortement conseillé pour moins de 15 000 habitants, car c'est quand même un métier à temps complet.

La place du Maire dans le CLSPD

Le Maire est un officier de police judiciaire au même titre que ceux de la gendarmerie et de la police nationale.

Il a un pouvoir de police générale pour tout ce qui touche à la salubrité, la sécurité, la tranquillité publique et un pouvoir de police spéciale pour tout ce qui est de l'urbanisme, du funéraire, de la circulation, du stationnement etc.

II/ Composition du CLSPD

Le Maire est le président du CLSPD. Les membres de droit sont le Maire, le Préfet et la procureure de la république dont le mandat arrive bientôt à échéance.

Pour ce qui est de sa composition, le CLSPD est constitué de trois collèges, à savoir les collèges 1, 2 et 3.

Le collège 1 est celui des élus. Le Maire ou son représentant désigne des élus qu'il choisit en fonction de l'orientation qu'il veut donner au CLSPD.

De manière générale, on retrouve en priorité dans les CLSPD (en jaune dans le document), la prévention-sécurité, la culture, la jeunesse et les sports, l'éducation, les affaires sociales et la communication.

Le Maire peut également, en fonction de l'orientation et de la concertation avec les élus, choisir aussi d'impliquer la politique de la ville, l'économie les transports et la vie associative, de même que le président de la CTM ou son représentant et le président de l'EPCI ou son représentant.

Le collège 2 est celui des chefs de services de l'État ou leurs représentants, qui sont désignés par le préfet : gendarmerie, éducation nationale, jeunesse et sports, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, personnalités qualifiées désignées en concertation avec la procureure (il peut s'agir d'experts), douanes, services fiscaux, ARS, DEAL.

Le collège 3 est celui des représentants professionnels et associatifs désignés par le Maire. Ce sont donc les personnes issues des milieux socioprofessionnels, des associations d'aides aux victimes par exemple, des commerçants, des représentants des professionnels de santé (hôpitaux infirmiers par exemple), des gestionnaires d'espaces (centres commerciaux, de loisirs etc.), de la Banque Postale, des pompiers, des transporteurs, et des bailleurs sociaux.

Le coordonnateur

Le coordonnateur est obligatoire pour les villes de plus de 15 000 habitants et fortement conseillé pour celles de moins de 15 000 habitants parce qu'il assure un rôle d'animation et de coordination de la politique de prévention de la délinquance.

Il a pour mission de :

- faire fonctionner les instances partenariales locales en matière de prévention et de lutte contre la délinquance,
- mettre en œuvre la stratégie territoriale de sécurité,
- animer le réseau partenarial à travers à différentes formes de groupes de travail,
- impulser et évaluer les actions décidées dans le cadre de la stratégie territoriale,
- accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance,
- coordonner les différents acteurs d'origine professionnelles diverses.

Il est destinataire de multiples informations, y compris à caractère individuel, provenant des différents acteurs concernés.

Au niveau de l'Espace Sud, seules les communes du François, du Vauclin et du Marin, ont un CLSPD qui fonctionne. Au Saint-Esprit, à Rivière Salée, à Ducos et à Sainte-Luce ils sont en veille.

La commune des Anses d'Arlet, qui compte moins de 5 000 habitants, a quand même fait le choix d'avoir un CLSPD avec coordonnateur, et cela fonctionne très très bien. C'est apparemment un des meilleurs de Martinique, avec celui du Marin et celui du Lamentin.

Madame PINVILLE ajoute que lors des réunions de préparation, notamment avec les services de l'État, un état des lieux des CLSPD existants a été réalisé. Il en est ressorti que les CLSPD mis en place sans coordinateur restent inactifs. On peut donc avoir de belles ambitions, un beau projet, mais il faut pouvoir mettre en œuvre ce dispositif, le faire vivre. Sur le territoire de la

Martinique, on constate qu'il y a un certain nombre de CLSPD mais un très faible pourcentage d'activité.

A titre d'information, Monsieur AUGUSTINE indique aux élus qu'au Marin, aux Anses d'Arlet et au Vauclin, ce sont des animateurs territoriaux qui sont en charge de ce service. Et ces derniers arrivent à coordonner tous les services (Etat, locaux etc.) et à mettre en place des actions, des fiches actions.

III/ L'état des lieux

Données issues du diagnostic local de sécurité,

D'après ces données, en 2019 il y avait 539 actes délictueux sur la commune de Trois-Ilets, 331 en 2020, 411 en 2021, et 126 en 2022, sachant que pour 2022 les données sont incomplètes car comptabilisées jusqu'en avril.

Ce qu'il faut retenir de ces données, c'est, qu'après une explosion en 2019, il y a eu une baisse de certaines délinquances durant la période covid en 2020 et 2021. C'est le cas par exemple des cambriolages et vols de véhicules.

A contrario, durant cette même période, on a dénombré beaucoup de faits de violence intra familiales, avec une explosion de tout ce qui est bagarres dans les familles.

Madame ACCUS-ADAINÉ souhaite connaître, si possible, la tendance pour 2023.

La tendance serait à la baisse dans certains domaines répond Monsieur AUGUSTINE. Les violences intra familiales sont restées stables. Par contre tout ce qui est vols de véhicules etc. a fortement diminué. On est donc resté un peu dans la tendance de l'après covid.

Madame ACCUS-ADAINÉ pensait plus particulièrement aux agressions, car elle a souvent entendu dire qu'il y avait des conducteurs qui ont été agressés et sortis de leurs véhicules.

Monsieur AUGUSTINE répond que cela s'est produit plus sur Fort-de-France, le Lamentin, mais pas sur les Trois-Ilets où même les cambriolages ont chuté, selon ses échanges avec la gendarmerie.

Le Maire ajoute que les cambriolages tournent. D'une année à l'autre, ils passent d'une commune à une autre. C'est comme ça que ça fonctionne.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si les données sur les séquestrations ont été mises à jour parce que celles disponibles n'en font pas état, alors qu'elle croit savoir qu'il y aurait eu des cas aux Trois-Ilets. Elle se demande donc ce qu'il en est sur la commune.

Monsieur AUGUSTINE répond ne pas disposer de ces données. La gendarmerie ne leur communique pas de données statistiques sur les sujets très sensibles. Elle reste dans le général, par exemple les vols de véhicules, les cambriolages, les voies de fait etc., tout ce qu'on voit tous les jours.

Madame ACCUS-ADAINÉ souhaite savoir s'il y a des quartiers plus touchés que d'autres par la violence, la délinquance.

Monsieur AUGUSTINE explique que ce sont les points que l'on connaît sur les Trois-Ilets à savoir l'Anse Mitan, l'Anse à l'Ane, les points vie que l'on voit. En dehors de cela, il n'y a pas de grosse délinquance particulière d'après les données. Ce sont des délinquances de passage, pour ce qui est des chiffres de la police municipale qui est une police de proximité.

Monsieur René GALY s'intéresse aux données sur la consommation de stupéfiants.

Monsieur AUGUSTINE répond que dans les précédentes statistiques il y avait 29 cas. Le problème c'est que les statistiques disponibles sont un peu tronquées, car on est toujours dans l'après-covid. Ça a explosé en 2019, et fortement diminué en 2020 et 2021. Pour ce qui est de 2022, les statistiques sont incomplètes. En fin d'année, on en saura certainement plus sur 2023, mais la tendance semble plus aller vers l'augmentation.

Monsieur AUGUSTINE propose de transmettre prochainement aux élus, via le DGS, les statistiques de la gendarmerie dès qu'il en disposera.

Données issues de la Police Municipale

La police municipale est une police de proximité, qui est là pour faire diminuer le sentiment d'insécurité. Elle n'a pas les mêmes champs d'intervention que la gendarmerie. Donc ses statistiques portent notamment sur le nombre d'enlèvements de VHUs (plus de 100) qui ont doublé et créent un sentiment d'insécurité dans certains quartiers. C'est aussi le cas pour les captures d'animaux.

La police municipale intervient aussi deux fois plus dans les différends entre voisins depuis l'après covid. En réponse, elle fait des médiations ou fait appel à la conciliatrice de justice.

Toutes les statistiques sur les activités (contrôle routier, intervention en urbanisme etc.) sont tenues à disposition.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, faisant référence à un rapport qui disait que Trois-Ilets était la troisième commune en termes de délinquance, demande sur quoi on se base pour transmettre ces informations, si l'environnement est favorable pour l'avenir, si cela va évoluer, si ce sera moyen, est-ce que ça a baissé par rapport à l'évolution pressentie pour 2023.

Monsieur AUGUSTINE répond qu'il y avait une explosion jusqu'en 2018 – 2019 avant que cela ne chute. Il y a énormément de jeunes qu'on ne voit plus parce qu'ils sont en prison pour divers trafics de pièces, de vols de motos et de toutes sortes de choses. D'autres sont hors du département, et certains même à la Réunion. Cela a permis d'apaiser un peu les choses. Mais effectivement, à un moment, Trois-Ilets était positionnée parmi les villes où il y a le plus de délinquance. Mais il s'agit d'une délinquance de passage, c'est-à-dire de gens qui viennent de Fort-de-France par la navette etc.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA précise qu'il n'est pas notifié dans les rapports qu'il s'agit d'une délinquance de passage, et ajoute que quand on dit que Trois-Ilets est, jusqu'en 2019, la troisième commune où il y avait plus de délinquance, cela veut dire que les élus ont un gros travail à faire à ce niveau.

Monsieur AUGUSTINE répond par l'affirmative, mais fait remarquer que les jeunes qui sont là et que l'on connaît, créent bien sûr un sentiment d'insécurité mais restent relativement calmes. En fait, à la période en question, il y en avait qui venaient de Rivière Salée ou de Ducas pour en découdre. C'est donc vraiment une délinquance de passage. Malheureusement ce n'est pas précisé dans les statistiques. Mais la gendarmerie et la Police Municipale le savent.

IV/ Les missions principales.

Les missions principales du CLSPD sont de :

- impulser et conduire des projets innovants afin de prévenir la délinquance,
- garantir la sécurité des biens et des personnes,
- programmer et suivre des actions concertées de prévention, de médiation et d'information.

Les objectifs du CLSPD

Ces objectifs sont multiples :

- anticiper et détecter les évolutions de la délinquance,
- élaborer un calendrier de réalisation et des critères d'évaluation,
- intégrer les nouvelles orientations nationales et départementales,
- lancer des campagnes de sensibilisation aux conduites addictives,
- prévenir la violence faite aux femmes et intra familiale,
- repérer et réaliser le suivi des jeunes les plus fragiles,
- améliorer la tranquillité publique,
- renforcer la sécurité publique avec la vidéo protection,
- favoriser l'échange d'informations avec tous les partenaires,
- et déterminer les conditions de fonctionnement des commissions.

Pour ce qui est de la vidéo protection, Madame PINVILLE rappelle qu'il y avait eu une mission de quelques mois d'un préfet dédié à la sécurité, et que l'un des objectifs de son passage était qu'à l'horizon 2026 l'ensemble du territoire de la Martinique soit couvert par la vidéo protection, tout cela avec un accompagnement des villes.

Trois-Ilets était déjà dans cette dynamique et devrait être bientôt équipé. L'objectif est que d'ici deux ou trois ans maximum, la majorité des communes soit équipée, et ensuite d'étendre cette vidéo protection aux zones sensibles ainsi qu'au littoral. C'est donc un travail que la ville aura bientôt à faire, et si d'ici l'année prochaine tout est installé, elle va pouvoir se pencher sur cette question-là.

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Pour que le CLSPD fonctionne, il faut d'une feuille de route. C'est ce qu'on appelle la stratégie territoriale. C'est le programme de travail du CLSPD, qui se décide au sein des différents collèges, principalement le collège des élus, et qui est basé sur le diagnostic sûreté de la ville.

La stratégie a une durée de trois ans. Elle doit donc être renouvelée à l'échéance. Elle vise une action locale opérationnelle et ciblée. Il faut qu'elle comporte un calendrier de réalisation et des critères d'évaluation qui intègrent les orientations nationales telles qu'elles sont arrêtées dans le Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes.

Elle doit être structurée autour d'axes prioritaires, chaque axe contenant des actions concrètes déclinées sous la forme de fiches actions.

C'est donc cet outil qui va permettre de mener le CLSPD.

Les étapes de l'installation

- Premièrement, la réalisation d'un diagnostic qui pour les Trois-Ilets, avait déjà été réalisé en 2014, mis à jour en 2019 par la gendarmerie et finalisé l'an dernier.
- Ensuite l'étape du jour, c'est donc le vote au Conseil municipal pour l'installation ou non du CLSPD au sein de la commune.
- Suite à cette décision, différents comités de pilotage devront être mis en place, notamment pour décider du choix des différents partenaires à intégrer dans le CLSPD (associations etc.). Des séances de travail devront être menées pour la création des trois collèges. Il faudra aussi élaborer la stratégie, le fameux document feuille de route, et nommer le coordinateur.

- Il faut ensuite créer le conseil par arrêté municipal.
- Vient ensuite la première réunion plénière, c'est-à-dire la grand-messe avec la présentation officielle de tous les partenaires (préfet, procureur, services de l'État etc.) et du coordonnateur.
- On élabore par la suite le règlement intérieur et le calendrier d'intervention.
- Et enfin, on entre dans le concret avec la mise en place des actions issues de la stratégie territoriale et du diagnostic.

Les actions de prévention

Les thématiques que l'on retrouve le plus souvent dans les CLSPD sont :

- l'accompagnement des jeunes,
- l'atteinte aux personnes,
- l'atteinte aux biens,
- les violences intra familiales,
- la tranquillité publique,
- la délinquance locale,
- la lutte contre les addictions.

Les actions déjà menées par la ville

La Police municipale et le CCAS mènent déjà quelques actions qui peuvent s'inscrire dans le fonctionnement du CLSPD, notamment :

- le Permis Internet, réalisée avec la cyber à l'attention des CM2, et qui consiste en une intervention contre le cyber harcèlement et les dangers sur Internet.
- la semaine de prévention contre les addictions (drogue, alcool et sexualité), initiée par le CCAS et qui se déroule dans les écoles primaires et au collège.

La police de son côté :

- intervient également avec la SPA sur les dangers liés aux animaux errants et dangereux.
- Mène également une action de sécurité routière, le permis piéton pour les CE2.
- Fait des patrouilles mixtes nautiques dans le cadre du contrôle des zones de mouillage et de baignade pour ce qui est de la police municipale, et du braconnage pour ce qui concerne l'OFB.

Toutes ces actions déjà menées par la ville peuvent donc s'inscrire dans le CLSPD.

Monsieur AUGUSTINE termine son exposé en présentant les différents partenaires liés à cette action, à savoir le Rectorat, la Préfecture, les commerçants, la CTM, les pompiers, les bailleurs sociaux, Milsud, les associations, l'Administration pénitentiaire, la Gendarmerie.

Il remercie ensuite l'assemblée de son attention.

Le Maire remercie Monsieur AUGUSTINE et Madame PINVILLE pour cette présentation sur la mise en place du CLSPD de la ville, qui sera dans un deuxième temps mené par un coordonnateur.

Il rappelle que le Contrat Local de Sécurité avait été mis en place à l'époque par Messieurs Francis PADRA et Suvélor PATRICE qui en étaient les deux membres, et qui occupaient le bureau à la rue Schoelcher. Là aussi, la grand-messe avait eu lieu avec le procureur, le recteur, le

commandant de gendarmerie et tout...

Cela a fonctionné un certain temps et on est passé aujourd'hui au CLSPD. Cela va permettre de travailler avec l'Espace Sud et particulièrement les communes avoisinantes, parce que le délinquant n'a pas de frontières.

C'est la raison pour laquelle, la Préfecture appelle toutes les communes à mettre en place leur CLSPD, pour permettre effectivement une certaine coordination entre les agents en charge de cette affaire-là dans chaque commune, Anses d'Arlet, Diamant, Rivière Salée et les autres communes du sud, mais aussi avec Fort-de-France en raison des rotations de la navette maritime.

Questions / réponses

Le maire demande s'il y a des questions.

Madame Marthe ROUVEL a entendu Monsieur AUGUSTINE dire que l'efficacité du CLSPD dans les communes où cela fonctionne, est due à la présence des coordonnateurs. Elle voudrait connaître le temps de travail de ces coordonnateurs qui seraient le plus souvent, selon le chef de la police, surtout des animateurs territoriaux. Elle pense qu'il y a une réflexion à mener sur la nécessité de mettre en place les moyens en ressources humaines nécessaires au succès du dispositif.

Monsieur AUGUSTINE ajoute que la commune du Marin dispose pour son CLSPD d'une coordonnatrice, d'une secrétaire etc. à plein temps. De même, il y a une animatrice territoriale aux Anses d'Arlet et une adjointe administrative au Vauclin qui ne sont dédiées qu'à cela.

Ce qui, ajoute Madame ROUVEL, va dans le sens de la réflexion qu'elle a suggérée précédemment. Par ailleurs, elle a bien pris note de l'existence des différents collèges (élus, représentants des services de l'Etat et représentants des professionnels), mais pose la question de la place de l'Etat, c'est-à-dire savoir s'il y a un accompagnement de l'État puisque la délinquance ne concerne pas qu'une collectivité mais est au contraire un problème très général.

Madame ACCUS-ADAINNE appuie les propos Madame ROUVEL, et demande s'il arrive parfois que l'État participe à la rémunération des agents, ce qui serait justifié car la sécurité est une compétence régionale de l'Etat.

Madame PINVILLE avoue que, durant les réunions de préparation en sous-préfecture, cette question a été posée par les élus présents. Effectivement, l'État informe les villes de l'obligation pour elles de mettre en place le CLSPD, mais sans les moyens associés. Monsieur le Maire va donc devoir trouver dans son chapeau les solutions.

Monsieur AUGUSTINE précise que l'État ne met effectivement pas à disposition de fonds pour le recrutement d'un coordonnateur ou coordonnatrice, mais en met notamment pour la mise en place de projets, par le biais du FIPDR (Fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) ou la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

Monsieur SAINTE-ROSE rappelle que le sujet principal c'est la prévention. On est en fait dans l'amont, et il s'agit pour la ville d'identifier. C'est là où il est important de réaliser le travail de collaboration avec les autres communes. La commune de Trois-Îlets ne peut pas à elle seule gérer. La délinquance de Fort-de-France a toujours migré sur le territoire de la commune. Donc effectivement l'accent est sur la prévention.

Il habite Anse à l'Ane, et il y a connu des personnes assez particulières qui à un moment donné ont tous finis en prison. Cela avait « nettoyé » les lieux, mais d'autres viennent et ceux d'ici défendent leur territoire.

Il faut donc prévenir parce que, pour y avoir travaillé notamment sur les Terres Saint-Ville, Fort-de-France est selon lui une poudrière. Et à un moment ça va exploser et s'étaler. Il faut donc faire ce travail de fond.

Il faut faire attention à ce que ça ne déborde pas, comme cela s'est déjà produit à un moment où l'on s'est retrouvé sur Rivière Salée et sur d'autres communes avec ces gangs qui remontaient. La commune des Anses d'Arlet a essayé de réagir assez rapidement parce qu'elle était aussi un point de départ vers les îles, par la mer, de tout ce qui était volé ici

C'est là où effectivement le travail intercommunal est important, alors que cette intercommunalité n'existe pas sur ce plan, puisque cela revient d'abord aux maires. Il y a donc un travail des polices municipales de la communauté, et à un moment donné il va falloir réfléchir et arrêter d'attendre de l'État qu'il réagisse sur certaines choses. Il y a des polices municipales sur la communauté, et les collectivités doivent réfléchir aussi à des collaborations intercommunales.

Madame PINVILLE avoue que la question du travail en intercommunalité a déjà été soulevée par certains services de police municipale. Maintenant, le CLSPD est en soi un projet louable qui est très important, très intéressant. Elle a déjà fait remonter ces éléments à Monsieur le Maire, et ils en ont discuté avec Monsieur AUGUSTINE. C'est une obligation, certes, et la ville va créer ce CLSPD. Mais son objectif est que cela ne soit pas juste quelque chose sur papier glacé, un CLSPD qui reste inactif comme c'est le cas pour beaucoup de communes en Martinique.

Mais pour cela, comme l'a dit Madame ROUVEL, c'est important que la ville puisse mettre les moyens, notamment humains, et c'est là où c'est un peu plus compliqué. D'où les CLSPD inactifs dans la plupart des communes.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite connaître le cadre dans lequel se situe la réinsertion dans les actions menées par le CLSPD, car il y a pas mal de délinquants qui se retrouvent en prison ou qui sont partis à l'étranger. Dans quelle partie du CLSPD se trouve la réinsertion dans les actions ciblées déjà menées par la collectivité, ou à venir ?

Monsieur AUGUSTINE répond que le collège « services de l'État » peut également proposer des actions. Et dans l'administration pénitentiaire, ils ont le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) qui s'occupe de cette problématique. Si dans ce collège le préfet choisit les bons partenaires, en collaboration bien sûr avec Monsieur le Maire, les actions qu'ils pourront proposer pourront être plus ciblées. On pourra à ce moment avoir justement de la réinsertion, même en faisant des actions mutuelles avec le CCAS ou autres.

Le DGS se dit d'accord sur l'idée que mettre en place le CLSPD pour le faire, ne rapportera véritablement pas grand-chose à la ville. Après, il n'y a pas de financement dédié au recrutement du coordonnateur. Mais on se rend bien compte qu'à la base, si la stratégie n'est pas pensée au niveau de la ville et potentialisée par ce coordonnateur, on ne fera pas grand-chose.

Du coup, la ville a déjà entamé une réflexion dessus et recherche des financements, des financements croisés qu'elle peut potentialiser, notamment avec l'apport de certains partenaires comme la CAF pour pouvoir financer partiellement un poste. Il restera forcément une part résiduelle à la charge de la ville, mais l'idée est d'arriver à être accompagné dessus et à pouvoir sortir des actions, en tout cas impulser les choses. C'est le but du CLSPD, notamment sur les champs de prévention de la délinquance.

Le Maire demande s'il y a d'autres interventions, et reprend le thème de la réinsertion en mettant en avance les manifestations organisées par Milsud et Pôle emploi qui sont parties prenantes du dispositif. Leur objectif est d'intéresser ceux que l'on appelle « les invisibles », et les amener ne serait-ce qu'à se déclarer sans emploi. Ils sont nombreux et ne sont déclarés nulle part. C'est pour cela qu'on les appelle les invisibles.

Sur ce point, Monsieur SAINTE-ROSE estime que, lors du recensement, il faut déjà identifier les jeunes de 15 – 16 ans qui disent ne pas être scolarisés et ne pas avoir de projet professionnel. Et à partir de là il faut les suivre, pas les ficher mais les suivre, parce que ça veut dire que quelque part ils sont perdus, et deviennent invisible parce qu'ils disparaissent des radars. Il y a donc effectivement un travail à faire avec le bureau de recensement de Gerbault.

Madame LOPEZE, qui travaille à la Mission locale, ajoute que malheureusement aux Trois-Îlets il y a de plus en plus de jeunes de moins de 16 ans non scolarisés qui entrent dans ce cadre. Et, c'est compliqué parce que la Mission locale ne les prend en charge qu'à partir de 16 ans, parce qu'à 15 ans la place de ces jeunes c'est normalement l'école. Leurs parents sont débordés, ne savent plus comment faire et viennent parfois à la Mission locale où elle fait ce qu'elle peut pour elles.

Le Maire rappelle que de toutes les façons il y a une démarche auprès de l'Education Nationale pour ces jeunes, qu'on essaie d'envoyer à « l'école de la deuxième chance ».

Madame LOPEZE, qui a discuté du problème avec Monsieur JAÏR dans le cours de la journée, ne peut que se rendre à l'évidence que ces jeunes ne veulent pas être scolarisés ni suivre de formation. Ils ne sont intéressés par rien du tout. Encore dans la journée, elle recherchait des jeunes pour plus de 20 postes et n'a pu trouver personne, malgré ses recherches auprès du CCAS, des associations et du service des Ressources Humaines. Monsieur JAÏR en a besoin de quatre de son côté. De plus, les employeurs demandent des jeunes avec un casier judiciaire vierge, ce qui est extrêmement difficile à trouver aux Trois-Îlets.

Madame ROUVEL demande des précisions sur ces 20 postes, notamment s'il s'agit de jeunes ou de moins jeunes.

Madame LOPEZE répond que par son travail, elle est censée recruter des jeunes, mais en tant qu'élue certains adultes, des administrés, lui demandent du travail, et dans ces cas, elle les oriente. Les jeunes sont prioritaires mais ne veulent pas travailler.

Le Maire réaffirme l'obligation de la scolarité jusqu'à 16 ans. Maintenant il y a toute une démarche qui est faite pour que ces jeunes puissent trouver une formation quelconque, militaire (pour les plus de 15 ans) ou autre. Par ailleurs, pour entrer au RSMA, il faut aussi avoir un casier judiciaire vierge.

Monsieur JAÏR précise qu'il s'agit d'une entreprise dans son cas et non du RSMA.

Le Maire répond qu'il pense que les élus l'avaient compris. Il évoque ensuite le cas d'un jeune homme qui habite les Trois-Îlets, qui a un CACES et tout, et qui demande du travail en tant que chauffeur d'engin. L'entreprise qui intervient actuellement à Xavier a besoin d'un chauffeur d'engin, parce que le chef d'équipe doit travailler sur l'engin et jouer en même temps son rôle de chef d'équipe. Sachant cela, le Maire a invité ce jeune à s'adresser à cette entreprise et celui-ci n'y est jamais allé.

À une intervention hors micro le maire répond que ce jeune veut simplement travailler dans une administration.

Madame PINVILLE dit que cette problématique existe depuis très très longtemps. Avant d'être sur son poste de psychologue, elle travaillait dans l'insertion en Martinique, il y a peut-être 17 ans ou 18 ans de cela. Et les observations de Madame LOPEZE vont permettre d'affiner un peu peut-être les fiches actions de la ville, parce qu'il y aura des actions à établir au niveau des jeunes. Peut-être voir ce qu'il est possible de mettre en place au niveau de la réinsertion pour les jeunes qui ont des casiers, parce qu'on ne peut pas non plus les laisser sur le bord de la route. On verra ça avec les différents services de l'Etat et Pôle emploi.

Il y a aussi un travail à faire sur la parentalité. Que vont transmettre les parents à leurs enfants ? Du temps où elle travaillait dans l'insertion, un jeune lui avait dit qu'il gagnait en une

semaine ce qu'elle gagnait en un mois. L"économie de la rue elle est donc bien là, même si elle est éphémère. Et ça ils ne le savent pas. Les parents en bénéficient derrière. Ils sont dans le déni et ne veulent donc pas comprendre et croire que c'est ce qui se passe.

Elle a essayé, sur d'autres communes avec les associations, d'attirer les parents pour les accompagner et il en était ressorti que c'était surtout les parents victimes collatérales de ces adolescents hors insertion, qui venaient pour essayer de préserver leurs enfants, alors que ceux des jeunes hors du système étaient impossibles à saisir. Il y a donc une réflexion à mener à ce niveau-là.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, suite aux échanges précédents, en conclut que ce problème est crucial, mais pense que la question que l'on devrait se poser est de savoir ce qui amène les jeunes au décrochage scolaire puis au décrochage social, et si Pôle emploi, toute les structures existantes fonctionnent convenablement. Est-ce que la coordination et les échanges sont faits de telle sorte qu'on ait une vraie structure de rattrapage de ces jeunes, parce que si ce n'est pas le cas...

Après quelques échanges simultanés avec Madame DOMERGE MAIKOOUVA sur ses questions, le Maire lui confirme que la Mission locale, où se trouve Madame LOPEZE, travaille en étroite collaboration avec Pôle emploi et la CAF, tous deux membres de ce dispositif. Aux Trois-Îlets il y a eu une manifestation sur le front de mer menée par la Mission locale (job dating), et une autre sur la place Gabriel HAYOT menée par Pôle emploi.

Hormis ces manifestations, ces deux organismes font énormément de choses pour rattraper tous ces jeunes qui sont dans les rues. Il y a donc une coordination entre les fichiers de la Mission locale et ceux de Pôle emploi.

Madame LOPEZE ajoute que ça ira même plus loin, puisqu'en janvier, Pôle emploi et Mission locale vont fusionner pour donner France Travail.

Le Maire prend acte que tout ce travail est fait. Il ajoute que la CTM est en charge des formations et qu'on ne trouve même pas de candidats pour celles-ci. C'est-à-dire qu'on ne trouve pas de jeunes pour les entreprises à qui des marchés ont été attribués avec les Missions Locales et Pôle emploi. On passe d'avenant en avenir pour repousser les dates parce qu'on ne trouve que quatre jeunes alors qu'il en faut de neuf pour démarrer la formation. Telle est la situation. On dit qu'elle est explosive etc. mais on ne trouve personne pour les formations.

Madame GARLIN HAUSTANT souhaite savoir comment procède Madame LOPEZE quand il y a des postes à pourvoir. Est-ce qu'elle passe par exemple la Commission communication ou par des panneaux d'affichage ou autres. Comment fait-elle savoir aux jeunes qu'il y a 20 postes à pourvoir.

Madame LOPEZE explique qu'il y a des Conseillers Relations Entreprises à la Mission qui mettent en ligne les postes à pourvoir, et cela sur les 12 communes de l'Espace Sud. Elle demande toujours une priorité pour les îliens parce qu'elle recherche des postes pour eux. Néanmoins, elle en parle autour d'elle comme elle l'a fait dans la journée. Elle est allée prioritairement au CCAS, mais elle en parle autour d'elle. Elle est souvent près du bazar avec les jeunes qui sont là-bas.

Elle les leur propose, et comme dit Monsieur le Maire "Yo pa lé ni formasion". Ils ne veulent de rien en fait. On en est là.

Le Maire ajoute que la ville reçoit beaucoup de demandes qu'elle transmet à Pôle emploi et autres. Des entreprises sont informées que ces personnes veulent travailler". Mais le plus souvent ces dernières n'y vont pas lorsqu'elles sont appelées, car ce qu'elles veulent c'est travailler pour la commune.

Madame LOPEZE termine son intervention en disant que ceux qu'elle recrute maintenant ce sont les retraités qui cherchent un complément de retraite. Elle en a recruté au moins cinq.

Madame ACCUS ADAINE revient sur le CLSPD en prenant pour exemple celui de Schœlcher où il y a un vrai réseau citoyen qui se met en place et qui finalement se met en veille pour la sécurité de tous. C'est vraiment un très bel outil, et je pense que ça vaut la peine qu'on déploie les moyens.

Le Maire répond que ce sera au coordonnateur ou à la coordinatrice de le mettre en place, comme la ville avait mis en place le CLS avec toutes les coordinations possibles et imaginables avec les autres communes des alentours et particulièrement avec Fort-de-France aussi.

Le Maire met aux voix la mise en place du CLSPD aux Trois-Ilets qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Donc le CLSPD sera mis en place et il y aura l'intégration d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur.

8 - MECENAT : APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA CHARTE ETHIQUE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce projet de Convention de Mécénat permettra de bénéficier, auprès des entreprises, de participations en bonne et due forme à des projets de la ville. Le premier projet que la municipalité pense voir réaliser est l'agenda 2024 de la ville, avec le thème Hôtel- Restauration qui va permettre effectivement aux différents hôteliers et restaurateurs de la commune de participer à son élaboration.

Il comprendra bien sûr une page historique, une page des naissances, une économique et autres.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le projet de Convention de Mécénat et la Charte Ethique associée qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

9 - INFORMATION 105EME CONGRES DES MAIRES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il a été établi de longue date en Conseil municipal, que chaque année 6 élus pouvaient participer au Congrès des maires, et que dans où les demandes de participations n'atteignaient pas cette limite, un ou plusieurs élus pourraient y aller de nouveau.

Madame Carole BOULET et Messieurs Antonio JAIR, Giovanni JUBENOT, Robert RENE-CORAIL ont déjà émis le souhait de participer à ce 105^{ème} Congrès des maires. Parallèlement, Messieurs Albert André PINVILLE et René GALY se proposent juste pour l'inscription

Le Maire demande s'il y a d'autres volontaires.

Il rappelle que la ville profite de cette occasion pour rencontrer les membres de l'association Force Mondiale Iléenne. Donc le Conseil municipal, comme il le fait d'habitude, vote en même temps la participation au Congrès des maires et la rencontre avec l'association. Madame Hortense GARLIN HAUSTANT et Monsieur Serge PAIN ont émis le souhait de participer à cette rencontre.

Le Maire demande s'il y a des objections, puis met aux voix la participation de la ville aux 105ème congrès des maires, ainsi que les deux inscriptions de Messieurs Albert André PINVILLE et René GALY, qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

10 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS NOTARIES INHERENTS A L'ACQUISITION MONTLOUIS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Sur la délibération relative à l'acquisition de la maison ROSELI, la ville avait omis d'ajouter les 3 000 € de frais d'acquisition. Il s'agit donc aujourd'hui de régulariser la situation.

Le maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix la prise en charge de ces frais notariés qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Serge PAIN demande si la maison ROSELI sera intégrée au projet relatif au permis de construire déposé pour l'immeuble du terrain GOUYER.

Le Maire répond que l'on risque de l'y intégrer mais qu'il faut attendre l'acquisition pour la revendre dans ce cadre. Pas question cette fois-ci de donner, parce que le problème de ces organismes, c'est qu'ils prennent du temps pour construire les logements ou sinon ils rachètent les opérations de promoteurs en VEFA.

Monsieur Serge PAIN souhaite savoir s'il n'y a pas moyen d'imposer des délais ou d'arrêter le partenariat s'il n'y a pas d'autres moyens, car les logements du bourg n'ont pas du tout commencé alors que le permis de construire est accordé.

Le Maire répond que dans le cadre du projet, la ville devait d'abord reloger Madame LESTIN qui occupe la maison communale. C'est chose faite aujourd'hui, car la commune a pu lui attribuer un logement HLM.

Le Maire met aux voix les 3 000 € de frais notariés qui sont votés à l'unanimité des membres présents.

Il y aura donc une délibération complémentaire plus tard.

11 - DECISION MODIFICATIVE N°01/2023.

Sur invitation du Maire, Madame ROUVEL et Monsieur LOF procèdent à la présentation du rapport.

Madame ROUVEL rappelle que cette DM N°1 porte sur un certain nombre d'ajustements sur des recettes perçues et des dépenses à prévoir, puis laisse la parole à Monsieur LOF.

Monsieur LOF salue l'assemblée et explique qu'il s'agit de réajuster plusieurs chapitres en raison d'évolutions constatées lors de l'exécution du budget de l'année.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

On va augmenter le chapitre 011 des charges à caractère général et dépenses courantes, de 630 000 € pour couvrir certaines dépenses.

Donc l'article 611, les enlèvements de BHU que la ville a pu lancer cette année et qui sont partiellement financés par des subventions à hauteur de 162 000 €.

L'augmentation de 171 778 € de la dotation pour les prestations de la FOL qui ont augmenté.

Les remboursements de frais au GFP qui correspondent au solde d'une dette de la ville vis-à-vis de l'Espace Sud pour la période 2016 – 2022 à hauteur de 170 784 €.

Le poste fêtes et cérémonies qui a vu ses dépenses dépasser les prévisions à hauteur de 152 000 €.

Les charges de personnel (chapitre 012), pour couvrir les avancements de grade et d'échelon ainsi que les embauches en CDD liées au remplacement d'agents indisponibles qui vont coûter à peu près 172 819 €.

La réduction du virement de 56 453 € à la section d'investissement réaffecté aux dépenses de fonctionnement, qui sera abordé lors de l'examen de la section d'investissement.

Au chapitre 042, une augmentation de 100 000 € des crédits pour couvrir les amortissements des études de plus de trois ans qui n'avaient pas fait l'objet d'amortissement.

Une augmentation de 16 500 € du chapitre 65, parce que la ville a reçu l'état des créances à admettre en non-valeur et les que crédits prévus étaient légèrement insuffisants.

Enfin, une diminution des dépenses prévues au chapitre 67 pour les réaffecter aux dépenses de fonctionnement. Ça concernait des crédits que la ville avait réservés pour des annulations de titres qu'elle n'a finalement pas eues cette année.

Recettes de fonctionnement

Tout cela se finance au niveau des recettes par les éléments suivants.

Des recettes un peu plus élevées que ce qui était prévu au chapitre 73, impôts et taxes à hauteur de 250 000 €.

Au chapitre 731, fiscalité locale, on escompte 375 000 € par rapport à ce que qui a été exécuté au cours de l'année.

Au chapitre 74 il est prévu de percevoir une subvention liée aux BHU (bateau hors d'usage).

Au chapitre 75 on escompte aussi une augmentation par rapport à la réactualisation des tarifs et à de nouveaux loyers notamment Caraïbes Price.

Et enfin au chapitre 78 il y a des crédits disponibles au niveau du bilan pour les créances douteuses que l'on va mobiliser à hauteur de 10 000 € pour compenser un peu les 16 500 € que l'on met en plus en créances en non-valeur.

Donc la section fonctionnement de 817 866 € est équilibrée.

Section d'investissement

Plusieurs programmes cette année ont pris du retard pour des contraintes techniques, notamment le centre multi activités.

Les crédits de la section d'investissement sont donc revus.

Le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, est diminué de 56 453 €.

On augmente les recettes d'investissement pour les transferts entre sections, pour les dotations pour l'amortissement des frais de d'études.

Au chapitre emprunt, le montant prévu au budget initial est augmenté de 500 000 € puisqu'on obtiendra un prêt de 3 millions d'euros, et en dépenses le remboursement en capital des

emprunts en cours est augmenté de 10 000 €, en raison de l'augmentation de l'emprunt obtenu.

Les recettes au niveau des subventions d'investissement vont aussi diminuer puisque certains programmes ont pris du retard, ce qui génère un risque de perte de recettes à ce niveau-là. Donc par mesure de prudence ces recettes sont diminuées de 1 829 000 €.

Les crédits aux dépenses d'investissement au chapitre 21, immobilisations corporelles hors opérations, vont augmenter de 100 000 € pour d'éventuelles acquisitions en investissement d'ici la fin de l'année.

Les opérations concernées sont essentiellement les trois plus importantes, à savoir la RD7, le centre multi activités et la signalétique.

La section d'investissement ressort équilibrée en recettes et en dépenses en diminution de 1 286 346 €.

Sur le plan global, on ressort donc avec un budget légèrement diminution de 468 000 €, et un réajustement sera fait en début d'année en fonction des études qui auront eu lieu, notamment pour le centre multi activités.

Il est donc demandé aux élus de statuer sur cette DM à hauteur de -468 480 €.

Monsieur LOF reste disponible pour toute information.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE voudrait savoir ce qu'il s'est passé sur le dossier de l'équipement multi activités, si un surcoût est prévu.

Le Maire rappelle qu'il y a eu la première partie de terrassement, et l'apparition superficielle d'eau qui remonte et qui sort de l'arrière du terrain. Il a fallu lancer des études complémentaires afin de savoir d'où provenait cette eau pour éviter que demain que le bâtiment ne bascule.

Donc, Ginger Géode a pris beaucoup de temps à donner des résultats. Et SOGEA, qui a permis de construction du gros œuvre, doit faire une révision en matière de construction pour solutionner ce problème d'eau qu'il y a sur une partie du terrain.

Ce n'est pas lié à la mer (pour répondre à Monsieur SAINTE-ROSE). Il y a des endroits où l'eau remonte. Cela avait déjà été le cas lors de la construction du bâtiment COMA de la rue Schœlcher. Il y a de l'eau à cet endroit, et on peut voir au bord de mer une conduite d'eau permanente, régulière, entre la maison SICOU et le salon du coiffeur. Elle a été mise en place de façon effectivement à ce que cette eau puisse être évacuée en permanence. C'est une sorte de résurgence qu'il y a dans cette zone, et l'eau n'est ni salée ni saumâtre.

Après divers échanges hors micro, le Maire dit que ce n'est pas une source. Il y a de l'eau qui remonte à cet endroit. Juste en face de la maison SICOU il y avait un puits qui était utilisé non pas en eau saumâtre mais en eau propre.

(Après d'autres échanges hors micro). La fontaine qu'il y a là n'était pas reliée au puits mais à une canalisation, construite dans les années 30 par Monsieur HAYOT, qui depuis Desgrottes alimentait l'hôpital, la fontaine devant Madame Turenne et le bord de mer. L'eau sortait donc de Desgrottes. Et il n'y a plus cette eau à Desgrottes parce que l'on a planté des mahogany et cela s'est asséché complètement.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si c'était ce même réseau qui alimentait aussi

là où il y a actuellement la crique de l'église.

Le Maire répond par la négative. C'était une citerne qu'il y avait à côté de l'église qui se réduisait en effet uniquement à sa partie centrale. Les deux ailes ont été rajoutées, il n'y a pas très longtemps de cela, par Monsieur ROSE-ROSETTE. Donc là où se trouve la crique, c'était une citerne.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA ajoute qu'à côté de la poste il y avait un « truc pareil ».

Le Maire confirme qu'il y avait une citerne dans la cour de la poste. Il ajoute qu'il y en a toujours aussi une sous la mairie qui alimentait un réservoir sur le toit.

Le Maire revient ensuite sur le centre multi-activités en rappelant qu'il y a de l'eau à cet endroit, mais qu'on ne sait pas d'où elle sort. C'est la raison pour laquelle la construction est reportée, car la ville avait jusqu'au 31 décembre 2023 pour les fonds européens. Elle va donc se repositionner sur le prochain PO pour la construction. Cela ne sert à rien de commencer alors qu'on n'aura pas le temps de finir.

Par contre la signalétique touristique est quasiment terminée. La RD7 devrait l'être au 31 décembre 2023, et dans ce cadre, des demandes complémentaires de fonds européens ont été faites pour pouvoir couvrir les travaux supplémentaires de Xavier.

Donc à l'occasion de cette DM, un nombre de choses ont été mises en financement alors que d'autres ont été soustraites du budget. C'est une autre méthode budgétaire. Avant on laissait puis on reportait, tandis que là on ne reporte pas, mais on enlève pour reprogrammer par la suite.

Monsieur LOF ajoute qu'une partie a aussi été réaffectée aussi une partie sur d'autres opérations pour pouvoir avancer, notamment la vidéo protection.

Le Maire rappelle que pour la vidéo protection, le projet initial était de deux cents et quelques mille euros et qu'il est actuellement à près de 400 000 €. Ce projet a pris du temps parce qu'il a fallu obtenir l'autorisation de passer par les chambres de France Telecom ou orange pour acheminer la fibre à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane. Le bureau d'études y a travaillé et ce n'est donc pas le même prix.

Le Maire demande ensuite s'il y a d'autres questions puis met aux voix la Décision Modificative N°1 qui est votée à la majorité moins 4 abstentions.

Tableau récapitulatif des mouvements

SECTION / CHAPITRE / OPERATION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	817 866,00 €	817 866,00 €
011 - Charges à caractère général	630 000,00 €	
	630 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-56 453,00 €	
	-56 453,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	
	100 000,00 €	

65 - Autres charges de gestion courante	16 500,00 €	
	16 500,00 €	
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 000,00 €
		10 000,00 €
73 - Impôts et taxes		250 000,00 €
		250 000,00 €
731 - Fiscalité locale		375 000,00 €
		375 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		15 000,00 €
		15 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	172 819,00 €	
	172 819,00 €	
74 - Dotations et participations		167 866,00 €
		167 866,00 €
67 - Charges spécifiques	-45 000,00 €	
	-45 000,00 €	
Investissement	-1 286 346,00 €	-1 286 346,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-56 453,00 €
		-56 453,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 000,00 €
		100 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	500 000,00 €
	10 000,00 €	500 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	
AMENAGT. CENTRE BOURG/REQUALIF.P	30 000,00 €	
ESPACES AMENAG.TOURISTIQUE PTE DU BOUT-A.MITAN-ANSE A L'ANE	150 000,00 €	
INSTAL°OMBRIERES SOLAIRES/VEHICULES ELECTRIQUES	10 000,00 €	
ZMO (ZONES DE MOUILLAGE ORGANISEES)	20 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	-1 506 346,00 €	
	100 000,00 €	
EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL (Hall des sports)°	-2 016 936,52 €	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	84 000,00 €	

MAT. MOBILIERS ADMINISTRATIFS	50 000,00 €	
MISE EN PLACE VIDEO PROTECTION /VOIE PUBLIQUE / PORT MARINA	500 000,00 €	
REALISATION VOIRIE COMMUNALE : Rue René DANTIN	100 000,00 €	
REFECTION VOIRIE COMMUNALE LOT.GALICE	30 000,00 €	
SIGNALETIQUE TOURISTIQUE	150 000,00 €	
TRAVAUX CIMETIERE	80 000,00 €	
AMENAGEMENT RD7 XAVIER/AVENUE IMP.JOSEPHINE	-400 000,00 €	
CONSTRUCTION PLATEAU SCOLAIRE	-183 409,48 €	
13 - Subventions d'investissement		-1 829 893,00 €
EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL (Hall des sports)°		-1 764 119,00 €
ESPACES AMENAG.TOURISTIQUE PTE DU BOUT-A.MITAN-ANSE A L'ANE		183 000,00 €
INSTAL°OMBRIERES SOLAIRES/VEHICULES ELECTRIQUES		-112 432,00 €
CONSTRUCTION PLATEAU SCOLAIRE		-243 342,00 €
MODERNISAT°CHEMINS		107 000,00 €
Total général	-468 480,00 €	-468 480,00 €

12 - ETUDE PORTANT SUR LA PROGRAMMATION DE LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOPITAL ET DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE GABRIEL HAYOT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

On espère voir le départ de l'hôpital fin décembre ou au plus tard en janvier 2024. C'est un plan de financement habituel, et la ville demande à la CTM, dans le cadre de l'aide aux communes (ACTC), une subvention de 199 000 €. Resteront en conséquence à sa charge 49 790 €, soit 20 % du plan de financement.

Un COPIL a été mise en place, maintenant ce sont les études qui vont être présentées en Conseil municipal.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si dans ce dossier ce que la ville veut faire est déjà ciblé.

Le Maire répond par la négative. Seule la chapelle, qui va recevoir le Trésors de l'Eglise, est bien ciblée. Le reste sera déterminé après cette étude (occupation des locaux etc.). C'est le but du Copil. Le bureau d'études proposera à la ville un certain nombre de choses, et à ce moment-là le Conseil municipal actera.

Monsieur SAINTE-ROSE a entendu dire que la ville souhaite reconvertis le site pour y réaliser un centre culturel. Après confirmation du Maire, il demande si c'est déjà programmé, si ce sera donc un centre culturel.

Le Maire répond que c'est un centre culturel puisqu'il y aura de la culture, mais pas seulement puisqu'il y aura aussi de la restauration, de l'artisanat etc. Donc tout ce qu'il est possible de faire par rapport aux bâtiments qui seront conservés, sachant que seuls les appendices qui ont été construits seront enlevés. La dénomination Centre culturel Khokho RENE-CORAIL a été retenue, mais cela

ne veut pas dire que ce sera un centre culturel. Cela fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et rappelle que ce sujet avait déjà été abordé en Conseil municipal.

Monsieur SAINTE-ROSE fait remarquer à son tour qu'il avait déjà posé la question, et qu'il lui avait été répondu que la destination du site n'avait pas encore été arrêtée. Alors que là, il est question de Centre culturel.

Le Maire répond que la dénomination Centre culturel a été retenue parce qu'il y a de la culture dedans, mais qu'il y a tout un ensemble de choses, dont la partie chapelle avec les Trésors de l'église sur laquelle le travail a déjà commencé. Pour le reste rien n'est déterminé : salle dédiée aux tableaux de Khokho RENE-CORAIL, salles pour les artistes, la restauration ou autre.

Ce n'est pas parce qu'on l'appelle Centre culturel qu'il n'y aura que de la culture dedans, ce qui ne serait d'ailleurs pas bon non plus, car il faut que d'emblée le lieu s'autofinance. En termes d'entretien, et non d'investissement, il doit être financé par ceux qui l'occuperont. Les commerçants devront donc payer l'entretien des cinq mille et quelques mètres carrés.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si Monsieur PAIN a travaillé sur ce dossier, (et après la réponse du Maire qui dit que Monsieur PAIN n'a surtout travaillé que sur les Trésors de l'église) il ajoute que ce dernier a toujours râlé parce que on ne l'intégrait pas dans une réflexion globale d'aménagement.

Le Maire réfute cette affirmation en rappelant que tout le secteur est intégré dans cet aménagement : la Poste, la rue Papin Dupont etc.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite revenir sur les propos de Monsieur SAINTE-ROSE, car si elle a bien compris, ce dernier revenait sur un Conseil municipal au cours duquel il avait demandé si les choses étaient déjà actées ou s'il s'agissait d'une projection. Et Monsieur le Maire avait répondu qu'il y avait une étude de projection de l'ensemble avec le marché, la mairie etc. Or on se retrouve déjà à la programmation. Elle souhaiterait donc que l'on résitue un petit peu les choses pour comprendre.

Le Maire explique que l'on n'en est pas encore à la programmation. (Echanges confus hors micro) - Il y a un projet global qui intègre aussi bien l'église que la place Gabriel HAYOT, l'hôpital, la bibliothèque, l'ex-école maternelle, la police. Toute cette partie est un projet global d'aménagement.

Maintenant, il s'agit d'un souhait de programmation de ce qui pourrait être réalisé dans l'enceinte de l'hôpital, quand celui-ci n'y sera plus. Donc le programmiste va mener ses travaux et dire ce qu'il est possible de faire, sachant qu'on ne peut pas encore faire des relevés de surface puisque l'hôpital est encore là.

Ce soir la ville demande une subvention à la CTM pour pouvoir payer ce programmiste, qui va travailler avec un comité de pilotage qui a été mis en place et qui se compose d'élus, du représentant de l'église etc.

Il s'agit de savoir ce que l'on va mettre à l'intérieur. Alors, on dit Centre culturel mais il n'y a pas que de la culture dedans. Il y a aussi des artisans (que l'on pourrait considérer comme des hommes de culture) mais certainement aussi des restaurateurs etc. comme l'ont suggéré certains élus, car ceux qui occuperont les lieux devront supporter le cout d'entretien de l'équipement.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il y aura un bilan de la programmation. Il fait lecture d'un extrait du rapport (« Cette phase comprend la définition précise, en complément du programme architectural, des fiches espaces et d'équipements détaillés de chaque local identifié ainsi qu'une description précise des prestations et des équipements attendus »), et aurait aimé que ça revienne vers les élus.

Le Maire reconnaît demander de fournir le maximum d'informations. Mais il fait le constat ici qu'il y en a trop et que cela donne l'impression que c'est déjà acté, que le Maire a décidé ceci ou cela. Rien n'a été décidé à l'exception de la chapelle sur laquelle la ville travaille depuis longtemps déjà.

Pour le reste, rien n'est décidé. Il faut connaître les surfaces et savoir ce que l'on va dans l'enceinte. Et il faut bien pour cela que quelqu'un travaille dessus avec le comité de pilotage et fasse des propositions.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA dit que justement le Maire est au cœur de ce qu'elle lui dit, quand elle parle de projection. À un moment, en Conseil municipal il a bien parlé d'une étude de projection qui recouvrail effectivement l'ensemble. Et les élus ne disposent pas de rapport de cette étude de projection leur permettant de voir l'intégration dans le site, de rentrer justement cette programmation et de pouvoir se positionner dessus... (Le Maire dit alors que cela n'a rien à voir avec le sujet de ce soir, et elle répond par la négative). Elle considère que l'on est sur la programmation pour ce qui concerne l'hôpital, et rappelle qu'en amont il était prévu une étude de projection de l'ensemble et que justement c'est ce qui permet aux élus d'avoir cette intégration du site dans son ensemble et de bien se projeter et se programmer sur le site de l'hôpital. Parce que là s'il y a seulement l'hôpital ... (interruption du maire)

Le Maire l'interrompt pour expliquer que le dossier du jour n'a rien à voir avec ce qu'elle dit. Il s'agit aujourd'hui de présenter le plan de financement de l'étude qui va être menée.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si une nouvelle étude sera faite pour ...

Le Maire l'interrompt pour expliquer que c'est l'étude qui va être menée, qu'aucune autre n'a encore été menée. On ne peut pas entrer dans un hôpital qui est encore occupé aujourd'hui.

Monsieur SAINTE-ROSE acquiesce et récapitule. Aujourd'hui il y a un bâti sur lequel on fait le point. Celui-ci est constitué de tel ou tel élément, il est structuré de telle façon. Une fois la phase de présentation entamée, l'espace actuel sera présenté aux élus, et dans un deuxième temps des idées de programmation seront proposées (le Maire acquiesce). Ça c'est l'idée, avec évidemment une approbation par le Conseil municipal.

Le Maire répond qu'il y aura toujours une approbation par le Conseil municipal, qu'on ne peut réaliser quelque chose sans cette approbation. Aujourd'hui c'est une demande de financement de l'étude qui va être menée par ce bureau d'études qui regroupe ici même un comité de pilotage pour l'aménagement intérieur. Mais, tant que les lieux sont occupés, on ne peut rien faire. Ce n'est qu'une fois que les lieux seront libérés que l'on pourra vraiment travailler sur ce que l'on va pouvoir y trouver.

Le Maire reconnaît utiliser le mot programmation. D'ailleurs un programme architectural sera mené sur l'année 2024 pour étudier ce qui pourra être fait à ce niveau-là. Mais tant que l'hôpital est là, on ne peut rien faire. Maintenant il s'agit d'un premier projet, mais rien n'est programmé. Chacun à son point de vue.

Le Maire confirme à nouveau à Monsieur SAINTE-ROSE (intervenu hors micro) que le programme n'est pas fait.

Monsieur Serge PAIN insiste sur la nécessité, selon lui, d'aller vite parce que le bruit court que l'hôpital déménagerait dans peu de temps. Il ne faudrait pas que le lieu reste inoccupé et s'affaisse sur lui-même, car quand il n'y a pas de vie les bâtiments s'abîment. Ceux-ci le sont déjà d'ailleurs. Et il ne faudrait pas non plus donner l'opportunité aux squatteurs de s'installer.

Le Maire rappelle avoir abordé le sujet en Conseil municipal lorsqu'ils ont parlé de projet. Il s'agit là d'un projet d'aménagement global, c'est-à-dire d'utilisation de l'ensemble de la place Gabriel HAYOT (église et tout). Maintenant il faut programmer site par site, dont l'hôpital. Les 200 000 € vont concerner tout le secteur. L'attention a été particulièrement portée sur le site de l'hôpital et

l'aménagement de la place Gabriel HAYOT, l'hôpital a été beaucoup mis en exergue, mais il n'y a pas que lui.

Aujourd'hui la ville a besoin d'une délibération sur la demande de subvention afin de déposer le dossier.

Le maire fait ensuite lecture et commente une partie du rapport de présentation : Trois fonctions principales sont à accueillir sur le site :

- Aménagement des espaces et surfaces extérieures : rien n'est décidé là.
- Centre culturel autour de l'œuvre de khokho RENE-CORAIL : parce que certains ont demandé effectivement une salle pour, dans un premier temps, exposer les œuvres de Khokho RENE-CORAIL.
- et puis bien sûr la chapelle qui est déterminée de longue date.

Le maire demande s'il y a d'autres questions, puis met aux voix la demande de subvention qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Plan de financement de l'étude

CTM (ACTC 2022)	80,00 %	199 161,60 €
Commune	20,00 %	49 790,40 €
Total HT		248 952,00 €

13- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LE PORT DE PLAISANCE DE LA MARINA DES TROIS-ILETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le dispositif de vidéo protection a été évalué à 429 679 €, financé à hauteur de 107 000 € par la CTM, 92 000 € par l'Espace Sud et 229 440 € par la commune.

La ville de Trois-Îlets souhaite réduire sa participation dans ce projet en maintenant un taux de participation identique à celui de l'espace Sud. Pour cela, elle a sollicité une subvention de 136 620 € auprès du ministère de l'Outre-mer.

Cela donnera un nouveau plan de financement pour ces 429 000 €, avec 107 000 € de la CTM, 92 819 € de l'Espace Sud, 92 000 € de la commune et 136 620 € de l'État.

Il s'agit ce soir de prendre la délibération afin de transmettre les documents.

Le Maire s'il y a des questions en rappelant qu'il s'agit toujours là d'un plan de financement.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si on est sur la marina.

Le Maire répond qu'il s'agit du Bourg, de la Marina, de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane. Il rappelle que cette opération avait été retardée parce que France Telecom ou Orange a tardé pour autoriser la ville à passer la fibre. Celle-ci part de l'hôpital et rejoint l'Anse à l'Ane, l'Anse Mitan et la Marina, et il faut pour cela utiliser les chambres de France Télécom.

Avec l'autorisation d'Orange, la fibre relie le Centre administratif au Centre Technique. C'est pourquoi ils ont l'informatique etc.. Demain la salle d'opération de la police sera reliée à la Marina, à la Pointe du Bout, à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane.

Le Maire met aux voix le nouveau plan de financement (qui risque d'être modifié) et celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau plan de financement

Organismes	Taux	Montant H.T.
CTM	25,00 %	107 419,75 €
CAESM (Fonds de concours)	21,60 %	92 819,22 €
Commune	53,40 %	229 440,03€
Total H.T.	100%	429 679,00 €

14 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE MADAME PETIT TESSA ET LA VILLE DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La municipalité avait effectivement voté une attribution à Monsieur MAOKOOUVA et Madame PETIT. Mais concrètement, c'est la thérapeute énergétique qui occupe les lieux. Il s'agit donc de modifier l'AOT et de remplacer Monsieur MAIKOOUVA Jean-Yves par Madame PETIT Tessa, qui habite Terraille.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix la convention d'occupation entre la ville et Madame PETIT, qui est votée à l'unanimité des membres présents.

15- ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES ET LIVRAISON DE DIVERS MATERIAUX NECESSAIRES A LA REGIE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le montant des matériaux à commander a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a procédé aux attributions suivantes :

- Le lot N°1, fourniture de maçonnerie, carrelage et faïence, à l'établissement Point Mat Master.
- Le lot N°2, fourniture de menuiseries, bois et dérivés, à Point Mat Master.
- Le lot N°4, fourniture de plomberie et dérivés, à Plomberie Dom
- Et le lot n°5, fourniture de produits métallurgiques et dérivés, à Point Mat master.

Les lots N°3 (fourniture et livraison de peinture) et N°6 (Fourniture de quincaillerie, serrurerie visseries fixations et dérivés) ont été infructueux parce qu'il n'y a pas eu de réponse. Ils seront donc relancés et en cas d'échec la négociation directe s'imposera.

Le Maire rappelle que la Commission de la Commande Publique est souveraine mais que pour pouvoir permettre au Maire de signer les notifications de marché, il faut d'une délibération du Conseil municipal.

Le maire met donc aux voix le choix des titulaires des différents lots, qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Ces différents marchés pourront donc être notifiés.

16 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLICITÉE PAR LA SIMAR POUR L'OPÉRATION VEFA LES CLOS DE VATABLE ».

«

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La SMHLM a toujours son service Marchés Publics et autres, et continue de construire des logements. Tandis que Ozanam, SIMAR et la société d'HLM de la Guadeloupe utilisent de plus en plus le VEFA. C'est-à-dire qu'un promoteur obtient son permis de construire pour un immeuble dans une commune, et alors qu'on pense que cela va être vendu au privé, la SIMAR, Ozanam, SEMSAMAR etc. passent à côté et achète le programme. C'est ce qui s'est passé à Vatable pour 47 logements.

Monsieur PONCHATEAU dit que cela va encore se reproduire comme d'habitude. On achète pour du privé et au bout du compte, on se retrouve non pas avec des HLM, mais avec des LLS, les loyers vraiment très bas, comme c'est le cas à Vatable en ce moment.

Le Maire corrige en expliquant qu'il s'agit bien de LLS mais pas des LLTS. Il y a trois types de logements, et même quatre maintenant avec les PLSA (qui donnent une possibilité d'accession à la propriété).

Il y a donc :

- les logement PLS, les logement Prêt Locatif Social (un peu ce que l'on a sur le front de mer),
- les LLS, Logements Locatifs Sociaux (ce que l'on retrouve derrière la place de la paillote),
- et les LLTS, logements Locatifs Très Sociaux, que l'on retrouve sur l'avenue juste en face du bazar.

A Vatable, il s'agit de LLS, construits par la SIMAR. Et ce cas met en évidence ce problème du logement des gens qui se pose à la Martinique.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si le dossier en cours concerne un programme vendu par un promoteur privé en VEFA à un bailleur social, et après confirmation du maire, demande confirmation qu'il ne s'agit pas de logements vendus aux personnes.

Le Maire explique que le permis de construire portait sur la construction de 47 logements privés. Et par la suite le promoteur a vendu son programme à une société d'HLM, ce qui n'est pas le cas des deux autres programmes.

Monsieur PONCHATEAU informe de son intention de porter ce projet de 47 logements à la connaissance des autres résidents de son lotissement, en leur spécifiant, si la question lui était posée, que ce projet risque de passer en HLM. Ce qui les poussera à venir voir les élus.

Le Maire répond qu'il les enverra à l'entrée de Glacy où un certain nombre de logements LLTS se trouve à l'entrée d'un lotissement de maisons à plus d'un million d'euros. Car, après avoir enquêté auprès des occupants de ces maisons, ces derniers ont déclaré n'avoir aucun problème avec les occupants des LLTS.

Lorsqu'on a constitué une dizaine de logements l'Anse Mitan, à la rue des orchidées, il a entendu pleins de chose des résidents d'en face qui ne sont plus là aujourd'hui, comme quoi le Maire leur mettait des HLM dans cette rue. Mais une fois le bâtiment habité, ces personnes ont été honnêtes en reconnaissant qu'elles ne savaient pas qu'il y avait, dans ce type de logements, ce type de population qui n'a jamais posé problème à l'Anse Mitan.

Ce n'était pas le cas de l'ancien immeuble de 30 logements de la SIMAR. Sur le front de mer du bourg, il n'y a jamais eu de problème non plus.

Dans les LLS de la rue des Trois Chadelles, il y a en ce moment un jeune qui pose problème (petite vente). Et depuis environ une quinzaine d'années que cette résidence est construite, c'est la première fois que ce cas se présente.

Monsieur PONCHATEAU explique que dans sa résidence certaines personnes voient pratiquement tout en noir...

Le Maire répond qu'il le sait et dit à haute voix que cette personne aurait pu ne plus être juge dans notre pays.

Madame LOPEZE se permet de dire qu'on ne peut pas réserver des quartiers à une élite. Elle conçoit qu'on puisse être embêté par une certaine population, mais chacun a le droit d'habiter où il le souhaite. « Nous sommes dans notre pays », elle est désolée.

C'est vrai que cela peut très gênant pour diverses raisons. Mais, ce n'est pas parce qu'à certains endroits il y a des résidences qui ne sont accessibles qu'à une certaine élite que d'autres n'ont pas le droit d'y habiter.

Maintenant il y a une manière de se tenir, une manière de faire, une manière de vivre ensemble. On ne peut pas non plus laisser un quartier à une élite. Désolée.

Le Maire explique que c'est fait et que la commune ne peut pas s'opposer à une vente en VEFA à une société d'HLM. Il voit mal un Conseil municipal s'opposer à un programme vente de logements en VEFA.

Monsieur PAIN rappelle que ce sont les gens les malheureux qui ont fait la ville de Trois-Îlets, les coupeurs de canne, tous ceux qui travaillaient sur les habitations et qui ont, de leur sang versé, fait que Trois-Îlets est ce qu'il est aujourd'hui.

Le maire fait remarquer que l'on retrouve les VEFA partout aujourd'hui. Il en est bien informé, car il passe tous ces VEFA à la CTM. C'est un mode de fonctionnement aujourd'hui des sociétés d'HLM.

Il met ensuite aux voix la demande de garantie d'emprunt qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Ligne de prêts

Type de prêt	Montant	Taux Effectif Global	Durée	Quotité garantie (%)	Montant garanti
PLUS	815 603.00 €	3.60 %	40 ans	40 %	326 241.20 €
PLUS FONCIER	920 086.00 €	3.60 %	50 ans	40 %	368 034.40 €

17 - DEMANDE DE SUBVENTION COLLECTIF DES OUVRIER-E-S, AGRICOLES ET LEURS AYANTS DROITS EMPOISONNE-E-S PAR LES PESTICIDES (COAADEP).

Monsieur Albert André PINVILLE, après avoir signalé être un membre actif du collectif, annonce qu'il ne participera pas à la discussion et au vote, puis sort de la salle.

Le collectif COAADEP sollicite auprès de la ville une subvention de 4 000 €. Certains élus ont proposé 10 % de cette somme, soit 400 €.

Le Maire demande s'il y a surenchère.

En l'absence de réponse, il met aux voix le montant de 400 € qui est voté à l'unanimité des membres présents.

C'est la première attribution de la ville à cette association. Il reste à voir ce que cela va donner

par la suite.

18 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINNOY.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'hôpital sollicite une aide financière de 1 000 € auprès de la ville.

La ville soutient depuis 20 ans environ cet établissement qui œuvre dans le domaine de la santé mentale. Des élus l'avaient défendu en avançant que quel que soit les familles, des personnes pouvaient s'y retrouver.

La ville lui a toujours attribué chaque année une subvention de 500 € dans le cadre de ses actions. C'est pour laquelle le bureau a retenu 500 € sur les 1 000 demandés.

Le maire demande s'il y a une surenchère et en l'absence de réponse, il met aux voix la proposition 500 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

19 - DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS UTAC ET APEM.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'Union Territoriale des Associations de Combattants (UTAC a commandé à l'artiste Hervé BEUZE une statue qui va être inaugurée le 12 novembre 2023 à Douaumont à proximité de Verdun.

La réalisation de cette œuvre lui coûtera 58 000 €, alors qu'elle n'a reçu jusque-là que 10 000 euros de subventions et dons.

Le bureau élargi part du principe qu'il s'agit d'une association de combattants, et que toutes les communes doivent être sollicitées. Il y a 34 communes et si chacune apporte une contribution, si les communautés d'agglomération et la CTM en font de même, il peut être possible d'atteindre les 48 000 € manquants, sachant que la ville de Douaumont qui recevra cette œuvre apportera aussi sa participation. Le Bureau propose donc 300 €.

Le Maire demande s'il y a surenchère, et explique le montant proposé par le fait que l'on soit en fin d'année et que l'essentiel du budget subventions a déjà été réparti entre les associations en début d'année.

Il met ensuite aux voix la proposition de 300 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Donc 300 € pour ceux qui sont morts à Verdun.

20 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES MARINS PECHEURS DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette association est liée à une activité économique.

La Commission économique ne peut que donner un avis puisqu'elle n'a pas de budget. De par la loi la ville n'a pas le droit de financer les activités économiques, car la compétence est totalement CTM, ou encore Communautés d'Agglomérations ayant reçu délégation.

Cependant la ville peut effectivement donner une subvention à une association. Etant donné que celle-ci démarre, le Bureau municipal élargi, comme pour toute association qui démarre, propose 1 000 €.

Reste à voir ce que l'association en fera. Pour l'instant elle n'a mené aucune action. Tout ce qui a été réalisé lors de la fête de l'Anse à l'Ane avec les marins-pêcheurs, a été, comme d'habitude, financé totalement sur le budget municipal dans le cadre des fêtes. Il a d'ailleurs fallu abonder le poste « Fêtes et cérémonies ».

A l'occasion de cette fête, la ville organise donc avec eux des ventes de poissons et autres en animation. Il sera donc intéressant de voir ce qu'elle proposera en 2024.

Monsieur SAINTE-ROSE fait remarquer que c'est la Commission économique qui a donné un avis.

Le Maire précise bien « qui donne un avis favorable », car cette commission n'a pas de budget et ne peut que donner un avis. C'est le Bureau municipal qui propose. On peut considérer que c'est une association qui intervient dans le domaine culturel. Elle n'est pas sportive puisqu'ils ne pratiquent pas la pêche sportive.

A une intervention hors micro de Monsieur SAINTE-ROSE, le Maire répond que ce sera la première subvention de la ville à cette association qui, il le rappelle, démarre. Et comme pour toute association qui démarre, le bureau municipal propose 1 000 €. Et un bilan de leurs actions sera fait en 2024.

Madame ACCUS-ADAINÉ fait remarquer que 71 % du budget, soit 20 000 €, est consacré aux déplacements et aux missions.

Le Maire le concède mais rappelle que la commune n'est pas là pour financer ces déplacements. La ville est là pour que l'association puisse animer avec les pêcheurs, pas pour leurs voyages, ou faire ceci ou cela. Ils ont un programme et veulent même se financer sur des fonds européens.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si, à partir de l'année prochaine, l'association des marins-pêcheurs des Trois-Îlets intégrera la liste des associations étudiées par la commission et devra présenter aussi son dossier.

Le Maire répond par l'affirmative. C'est un démarrage. Pour l'instant, l'association n'a rien entrepris du tout. Elle était là lors de la fête du quartier, mais c'est la commune qui a tout fait.

A une intervention hors micro de Monsieur PAIN, le Maire répond que l'on verra ce que proposera l'association. Mais il n'est pas question pour la commune de participer à des voyages. Ce n'est pas son domaine mais celui du Comité de pêche à la Martinique qui reçoit des subventions d'Etat etc. qui permettent effectivement aux marins-pêcheurs d'aller voir comment se pratique la pêche aux Seychelles. A l'époque de Madame ADEMAR, la région a financé des voyages aux Seychelles.

Madame ROUVEL part du principe que cette association n'embarque pas en tant qu'association sportive ou culturelle tel qu'on le voit sur tableau des subventions chaque année. Mais elle peut mener une action bien précise en termes de culture, par exemple à la fête de l'Anse à l'Ane, et c'est à ce titre-là qu'elle aura une subvention

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA dit il est clair que, dans la ligne droite de ce que dit Madame ROUVEL, lors de l'étude des demandes de subventions en commission l'année prochaine, il sera tenu compte de ces 1 000 €.

Le Maire répond par l'affirmative, en rappelant qu'on verra le bilan de l'association.

Monsieur Robert RENE-CORAIL rappelle que cela fait un moment que la ville travaille avec ces marins-pêcheurs, leur demande effectivement de se mettre en association pour pouvoir travailler avec eux. Ils l'ont fait. Leur demande est passée en commission qui a effectivement relevé le poids des déplacements dans leur programme, et donné un avis favorable sous condition.

Mais il tient quand même à préciser que c'est une association et que c'est une activité économique. Il ne pense pas que les marins-pêcheurs attendent sur ces 1 000 € pour se lever et aller travailler. Mais si ça peut permettre à l'association de bien fonctionner Bien entendu il faudra vérifier l'usage de ces subventions, comme cela doit être le cas pour toutes les associations.

Ce sont des professionnels. Il ne les défend pas, mais certains mots qu'ils a entendus donnent l'impression que ce sont des mendians, alors que ce sont des gens qui se lèvent pour aller travailler. Il précise qu'il a « l'impression » et qu'il peut se tromper (la désapprobation de certains s'étant faite entendre).

Le Maire indique préférer que les élus posent des questions. Il n'a rien à cacher. C'est comme les VEFA. Il est bien informé de tout ce qui se passe, en tant que Maire, même si on peut lui faire remarquer qu'il est moins souvent là.

Il préfère donc que les gens disent ce qu'ils ont à dire, cela ne le gêne pas. Mais de son point de vue, la commune de Trois-Îlets ne participera pas aucun voyage des marins-pêcheurs de Trois-Îlets pour aller faire quoi que ce soit. A chacun ses compétences. Le Comité de pêche est là pour ça.

Si les marins-pêcheurs sollicitent la commune pour une acquisition qui leur permettrait de participer à une vente de poissons, dans le cadre des fêtes, pas de problème. Mais il est hors de question pour la ville de financer des voyages même avec la participation financière de l'Europe. Ce n'est pas de la compétence de la ville. Il faut que ce soit clair et net.

Monsieur Robert RENE-CORAIL ajoute que maintenant que cette association existe, c'est bien dans ce sens-là que la commission va travailler avec les marins-pêcheurs, en gérant aussi d'autres problèmes tels que la zone de cantonnement par exemple.

Monsieur SAINTE-ROSE pense que c'est pour cela qu'il était important de bien clarifier le domaine d'intervention des fonds publics, savoir si c'est du ressort ou non de la partie économique. C'est pour ça qu'il faut entrer dans le dossier comme cela a été fait ce soir. Il fallait savoir comment c'était fléché. Mais dire qu'on a l'impression qu'ils mendient, pas du tout. Ce sont des deniers publics et les élus doivent comprendre où ils vont.

Monsieur GALY estime que tous ceux qui sont intervenus ont raison. Mais c'est une association de marins-pêcheurs, et autour de leur profession ils peuvent faire de l'animation. Comment construire un casier ? Comment utiliser une seine ? Ils peuvent faire ça pour le tout public. Cela n'a rien d'économique. Il y a de beaucoup de choses à faire.

Le Maire conclut en disant que ce sont des actions qui sont peut-être demandées à la ville, laquelle peut à ce moment-là intervenir dessus. Mais il faut que ce soit clair et net. La ville ne peut pas financer en lieu et place des autres, des ambitions de X et de Y. C'est tout.

Le Maire met ensuite aux voix la proposition de subvention de 1 000 € pour le démarrage de cette association, qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les grands postes budgétaires de l'association

Dépenses

Libellés	Montant TTC	Poids de la dépense
60 - Achats	4769,00 €	16,45%
61 - Services extérieurs	150,00 €	0,52 %
62 - Autres services extérieurs :	24 078,00 €	83,03 %
-Rémunération intermédiaires et honoraires	2 631,00 €	9,07 %
-Publicité, publication	700,00 €	2,41 %
-Déplacements, mission	20 600,00 €	71,04 %
Services bancaires , autres	147,00 €	0,51 %
Total	28 997,00 €	100,00%

Recettes

Libellés	Montant TTC	Poids de la recette
74 - Subvention d'exploitation	25 927,00 €	89,41 %
CTM	13 827,00 €	
Commune des Trois-Ilets	5 000,00 €	
CAESM	7 100,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	3 070,00 €	10,59 %
Cotisations	1 000,00 €	
Dons, Mécénat	2 070,00 €	
Total	28 997,00 €	100,00%

21 - HOMMAGE A JEAN-PIERRE SAINTON ET SOUTIEN AUX ORGANISATEURS DU MAI DES LIBERTES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Mesdames Martine FLANDRINA et Lidie HO FONG CHOY CHOUCOUTOU, ainsi que Messieurs Jean-Pierre SAINTON et Richard CHATEAU DEGAT sont intervenus dans le cadre de la manifestation du 22 mai.

La ville doit effectivement dédommager ces personnes (hormis bien entendu Monsieur SAINTON), soit 1 500 € (soit 3 x 500).

Le maire précise que ces sommes ne pourront être versées qu'à une association, ou contre facture avec N° de Siret.

Ces personnes sont membres d'une association qui a fait la demande d'un N° Siret obligatoire.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le versement des 1 500 € qui est voté à l'unanimité des membres présents.

L'association fournira les documents pour être payée.

22 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES HOMMES D'ARGILES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'association les Hommes d'Argile a proposé une animation dans le cadre de la déambulation nocturne du 15 septembre dernier à l'occasion de Journée Européenne du Patrimoine, et sollicite la ville pour une aide financière de 800 €.

La ville ne lui a pas versé de subvention cette année, et le Bureau municipal élargi propose d'accorder ces 800 € à cette association qui répond présent gratuitement à chaque occasion, que ce soit la fête patronale, le carnaval des écoles etc.

Le maire demande s'il y a des questions sur ce dossier.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande, pour cela soit bien clair pour tous les élus, si la ville n'a pas accordé de subvention cette association ou si c'est cette dernière qui n'a pas déposé de dossier de demande.

Le Maire précise qu'elle n'a pas déposé de dossier, comme c'est aussi le cas pour une autre association.

Le Maire met aux voix la proposition de 800 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

23 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION BOIS FOUILLE DES CARAÏBES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est l'autre association à n'avoir pas déposé de dossier de demande de subvention.

Pour participer à une compétition du club des gommiers, elle sollicite la ville pour une subvention de 8 000 €.

Le Bureau municipal en propose 4 000 €, restant ainsi toujours à l'identique comme pour les associations des personnes d'un certain âge.

Le Maire met aux voix la proposition de 4 000 € à l'association Bois Fouillé pour l'année 2023, et celle-ci est votée à l'unanimité des membres présents.

24 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EQUIPE CAYACO POUR SA PARTICIPATION AU RAID DES ALIZES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Chaque année ces personnes participent au Raid des Alizés, et à cette occasion une subvention leur est versée par le biais de l'association Cayaco.

Monsieur JAÏR précise que la course s'appelle le Raid des Alizés. Cayaco est une association qui va soutenir l'association "Zetwal an syel" qui elle-même est là pour les parents qui vivent ou qui ont vécu un deuil périnatal.

Le Bureau municipal, pour accompagner ces personnes dans leurs actions, propose une subvention de 800 €.

Le Maire met aux voix cette proposition de 800 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

25 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OMNISPORTS EVEIL DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le jeune THESEE Cheick-Anta, licencié à l'Eveil des Trois-Ilets, a une opportunité exceptionnelle de réaliser son rêve de devenir joueur professionnel.

Il a été sélectionné pour effectuer un essai avec l'équipe réserve et l'équipe professionnelle du FC Annecy. Il a donc fallu qu'il aille à Annecy en passant par Genève (Belgique) qui est à moins d'une heure quasiment d'Annecy.

L'Eveil l'éveil a pris en charge les frais de ce jeune homme, et la participation de la ville au billet d'avion est de 800 € qui seraient versés directement au club.

Monsieur René GALY demande si la ville avait participé au déplacement de Monsieur Gary BOCALY lors de son départ.

Le Maire répond ne pas le savoir. Pour éclairer l'assemblée, il précise qu'il s'agit du fils de la dame qui a le kiosque Kadjembel sur le front de mer. C'est un jeune qui promet.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si ce jeune a été sélectionné par l'équipe du FC Annecy. Et après la réponse affirmative du Maire, s'ils ont payé son billet et s'il est déjà revenu.

Le Maire répond ne pas savoir s'il est revenu ou pas, et Monsieur SAINTE-ROSE demande ce que la ville subventionne exactement.

Le Maire explique qu'il s'agit d'une participation aux frais de son voyage, et Monsieur SAINTE-ROSE demande si c'est pour son retour au pays.

Le Maire répond par la négative et explique que l'Eveil a pris en charge les frais de déplacement et demandé une participation à la commune. Mais dans la mesure où il n'y avait pas de Conseil municipal sur le moment, le dossier ne pouvait passer qu'au prochain. Donc l'éveil a préfinancé ces 800 € de participation communale aux frais de ce jeune. Ce qui serait bon pour les élus, c'est de savoir s'il a été retenu ou pas. Le maire ne dispose malheureusement pas de cette information.

Monsieur MENIL explique que ce sont en fait les frais aller-retour pour la présélection. De toutes les façons il va revenir, et Monsieur MENIL suppose que le club, s'il est retenu, financera son départ.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA explique qu'à la lecture du document on a l'impression que l'Eveil ne pouvait pas financièrement supporter ces frais et qu'il a demandé à la collectivité de le faire et qu'en retour il recevrait une subvention.

Le Maire répond par l'affirmative. L'Eveil a avancé les fonds sans pour cela les avoir véritablement prévus dans ses dépenses de l'année. Et il n'y a pas que le billet d'avion pour l'Eveil.

Monsieur Lionel SAINT-PRIX précise que c'est un jeune qui est parti faire un essai dans plusieurs clubs dont Annecy. L'essai est terminé et apparemment cela s'est bien passé de ce qu'on lui a dit. Il est donc possible que le club envisage de le recruter, mais pour la saison prochaine. Et il est donc retourné.

Le Maire exprime le souhait qu'il soit recruté et que les 800 € servent à quelque chose.

Il met ensuite aux voix la proposition de 800 € qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Willy HABRAN ajoute c'est un jeune sportif iléen. Ses parents ne rouent pas sur l'or et il a été repéré sportivement. Donc, l'Eveil qui dans son budget prévisionnel n'avait pas prévu cette dépense, a bien voulu faire une avance de fonds et se retourne maintenant un peu vers la municipalité pour rentrer un peu dans ses fonds. Ce qu'il reste à souhaiter très sportivement, c'est que ce jeune réussisse. Qu'il devienne un MESSI.

Monsieur René GALY ajoute que s'il réussit, il y a un retour sur investissement pour l'Eveil.

26 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES VOILES DE L'ANSE A L'ANE.

Le Maire fait partiellement lecture du rapport de présentation, et explique que ce dossier a été reporté parce qu'il n'a pas été étudié par la commission.

Il note que l'association vient de se créer et que celle-ci va en même temps promener du monde contre rémunération.

Monsieur SAINTE-ROSE avait cru comprendre qu'il s'agissait d'une école de voile, c'est-à-dire qu'il s'agissait de former à la voile sur l'Anse à l'Ane.

Le Maire répond par la négative et fait lecture de quelques éléments du budget de l'association du 31 août jusqu'à 2024 (création récente donc de l'association) :

- Achat de matières et fournitures : 2 900 €
- Autres fournitures : 5 700 €
- Location : 1 100 €

Ils n'ont pas mis de frais de personnel et ont même un excédent.

Ensuite il est écrit « Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services... »

Monsieur SAINTE-ROSE demande si la Commission sport n'a pas encore reçu cette association.

Le Maire répond que l'association a envoyé directement son dossier. Il s'agit pour lui ce soir que les élus soient informés de l'existence de cette association, et il pense que c'est plus une association qui est là pour pouvoir faire sortir les gens.

Il fait ensuite lecture d'un autre extrait du dossier et en conclut que ce sont des amis entre eux.

"L'association a pour objet de favoriser la rencontre, l'échange d'expériences et de compétences entre personnes animées d'une passion commune pour la voile. Fin aout elle rassemble déjà 22 adhérents et a réalisé l'achat d'un voilier"...

Monsieur SAINTE-ROSE dit avoir cru comprendre en lisant le dossier qu'il s'agissait de faire de la voile ... sur des voiliers. C'est-à-dire que cela oblige à sortir. On ne peut pas pratiquer de la voile si on ne fait pas de sortie. C'est pour cela qu'il faudrait, lorsqu'on va recevoir l'association, préciser ces éléments-là.

Monsieur Willy HABRAN répond qu'à réception du dossier complet la Commission se réunira, posera toutes les questions et pourra renseigner utilement le Conseil municipal.

Monsieur SAINTE-ROSE reconnaît que le dossier est incomplet.

Le Maire conclut que ce sera pour 2024 et que l'association en sera informée.

27 – ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES.

Le Maire laisse la parole au DGS pour la présentation du rapport.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA intervient pour signaler le rapport N°27 a été oublié.

Le DGS explique qu'il est proposé de passer au préalable ce point sur les élections professionnelles dans la mesure où il faut le voter.

Alors effectivement, il s'agit d'un point concernant l'organisation des élections professionnelles, puisque les précédentes, organisées le 8 décembre 2022, ont été annulées par le Tribunal Administratif. Et donc afin d'organiser les nouvelles élections, il est prévu de recevoir les organisations syndicales et de leur proposer une date d'élection au 28 décembre prochain 2023, puisqu'il y a des délais incompressibles à respecter.

Dans la mesure où ces élections se tiendront hors du renouvellement général qui est intervenu en décembre 2022, le Conseil municipal doit déterminer, au moins 10 semaines avant la date du scrutin, la composition du Comité Social Territorial (CST) en fonction de ses effectifs, et s'il retient le recueil par le CST de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions auxquelles cette instance doit émettre un avis.

L'effectif au 1er janvier 2023 permet d'apprecier la répartition hommes/femmes donc avec 58,14 % de femmes et 41,86 % d'hommes. Le nombre de représentants titulaires possible, donc du personnel, s'inscrira entre trois et cinq.

L'idée c'est véritablement :

- de soumettre ce soir au Conseil municipal cette délibération, une délibération qui est calquée sur celle qui avait déjà été prise le 14 février 2022, qui fixerait la composition du Comité Social Territorial de la manière suivante :
 - cinq titulaires et cinq suppléants pour les représentants du personnel,
 - et cinq titulaires et également cinq suppléants élus du Conseil municipal pour les représentants de la collectivité.
- et de retenir que le CST verra son avis recueilli pour toutes les questions sur lesquelles cette instance doit émettre un avis.

Donc globalement il s'agit de :

- reprendre les termes de la délibération du 14 février 2022 pour fixer le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de la collectivité, dont cinq de chaque côté, cinq titulaires et cinq suppléants,
- d'arrêter le fait que l'avis du CST sera recueilli sur les questions pour lesquelles cette instance doit émettre un avis.

A la suite de la note figurent un rétro planning des principales dates de publicité des listes électorales, de vérification des listes électorales, ainsi que le calendrier qui devrait mener à une date de scrutin au jeudi 28 décembre 2023, entre huit heures et 15 heures pour respecter le délai des 10 semaines prévues par le texte lorsque l'on n'est pas dans le cadre d'un renouvellement général.

Le DGS se tient à disposition des élus pour leurs éventuelles questions.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître les principes sur lesquelles le Tribunal Administratif a annulé ces élections.

Le DGS répond qu'un recours avait été déposé par la CSTM-CTM. Ce qui était reproché c'était que la CGTM-SOEM se prévalait d'une affiliation à la CGTM, n'avait pas changé ses logos et que ces éléments étaient de nature à troubler les électeurs et donc à fausser les résultats du scrutin.

C'est à ce motif-là qu'elles ont été annulées aux Trois-Îlets, à Fort-de-France et au Robert, et donc avec nécessité pour ces collectivités de procéder à de nouvelles élections dans les six mois suivant la décision du Tribunal Administratif, décision qui est tombée le 6 juillet 2022.

Le Maire ajoute qu'on ne sait pas si ce syndicat pourra se présenter, parce qu'il n'a pas pu le faire au Centre de Gestion, parce qu'il n'avait pas deux ans d'existence et ne les aura toujours pas.

Le DGS explique alors qu'entre-temps ils se sont affiliés à une structure nationale et les textes disent qu'à partir du moment où ils le sont, l'ancienneté de la structure nationale prévaut et donc qu'ils peuvent en bénéficier. Maintenant bien évidemment, pour éviter ces mésaventures, une attention toute particulière sera portée sur le respect de ces critères lors de la validation des listes, puisque les listes doivent validées au niveau de la ville afin de permettre à chacun de concourir correctement.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix l'organisation de ces élections professionnelles que l'assemblée vote à l'unanimité des membres présents.

28 - QUESTIONS DIVERSES 1 - CAVEAUX ENCLAVES.

Le Maire explique avoir préféré répondre en Conseil municipal au mail de Monsieur SAINTE-ROSE relatif aux difficultés rencontrées par une famille, qui pour accéder à leur tombe a dû marcher sur une autre (celle de la famille THESEE).

Il explique aussi que c'est la procédure d'attribution de l'époque qui est à l'origine de cette situation, et que l'on sait que la famille VIGEE a soulevé tout un problème. Il aurait pu revenir sur l'attitude de Monsieur VIGEE vis-à-vis de lui et de la commune de Trois-Îlets depuis quelques années, mais il ne le fera pas car ce dernier est parti.

Mais Monsieur VIGEE en a voulu à l'ensemble des élus de la commune, et est même allé en cassation. Il a traité les gens de tous les noms et il en a fait de même avec le Maire jusqu'à sa mort.

Monsieur SAINTE-ROSE assure au Maire que ce n'est pas Monsieur VIGEE qui l'a interpellé.

S'engagent alors des échanges durant lesquelles les deux parties restent sur leur position.

Le Maire qui :

- demande à Monsieur SAINTE-ROSE l'identité de celui qui l'a interpellé,
- est sûr qu'il s'agit de la famille VIGEE,
- est sûr que ce n'est pas la famille THESEE qui pose problème parce qu'il a vu le fils sur ce point la veille,
- fait remarquer que l'on marche sur les tombes dans tous les cimetières de ce pays et ailleurs.

Monsieur SAINTE-ROSE qui :

- Refuse de dire qui l'a interpellé,
- Maintient que ce n'est pas la famille VIGEE,
- Se limite à faire remarquer qu'il y a un problème parce que l'on est forcé de marcher sur des tombes pour accéder à d'autres.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande à passer à autre chose parce que les morts sont allongés et ne marchent ni sur leurs pieds ni sur leurs têtes.

Les deux partis continuent de camper sur leurs positions.

Monsieur SAINTE-ROSE maintient qu'il ne s'agit pas de Monsieur VIGEE et refuse de dire de qui il s'agit.

Le Maire maintient que ce n'est pas la famille THESEE mais bien VIGEE en ajoutant dans le fil des échanges qu'à l'époque Monsieur VIGEE a traité tout le monde de cons (et particulièrement Monsieur ROMULE DOMERGE), parce qu'il devait payer 300 Fr pour les lieux, le restaurant VIGEE à l'Anse à l'Ane se trouvant sur les terres de la commune de Trois-Îlets. Il aurait pu remercier le Maire de ne pas avoir exécuté la décision de justice qui visait à les expulser.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA, à 21h 45, demande de l'excuser, mais elle croit qu'ils sont des élus, qu'ils sont responsables, qu'ils ont des familles, et elle demande de passer au point suivant parce qu'ils ne vont faire le procès ni des vivants ni des absents et ont suffisamment de choses à faire ici.

Le Maire répète que ce n'est pas un THESEE qui a posé des questions. Et après une intervention hors micro de Madame DOMERGE MAIKOOUVA, il lui répond qu'on l'a traité de tous les noms, que son père l'a aussi fait et qu'elle le sait pertinemment.

Le ton monte et (et hors micro mais suffisamment fort) Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond que tout le monde le fait y compris le Maire lui-même.

Le maire répond qu'en mémoire de son père, elle aurait pu se taire.

Toujours Hors micro et dans la confusion, Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande de fouter la paix à son père, car il est mort. Elle ressuscite pas les morts et ne fait pas leur procès. Après quelques mots inaudibles, elle dit que l'on a posé une question, et que s'il n'y a pas de réponse qu'il ne la donne pas sinon qu'il la donne. Mais on ne part pas dans un grand discourt sur un vivant ou sur un mort. On ne fait pas le procès des gens absents. Qu'ils soient vivants ou morts.

Le maire dit « Merci Madame », et répète que ce n'est pas la famille THESEE. Celle-ci n'a fait aucune réclamation. On peut le noter.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA termine (en créole) en disant qu'il y a quand même une heure pour rentrer chez soi.

28 - QUESTIONS DIVERSES 2- INFORMATION.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport, qui est un point d'information.

Dans le cadre de l'instruction du permis de l'hôtel cinq étoiles prévu à la Pointe du Bout, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Martinique a rendu un avis sur le projet de cette construction. Dans le cadre de cet avis, cette mission régionale demande un certain nombre d'actualisations, d'études d'impact, puisque son but est d'éclairer le public sur la qualité de l'étude

d'impact sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans ce type de projet.

Sur la base de cette demande, la ville devra diligenter l'équivalent d'une « enquête publique ». Ça s'appelle une participation publique par voie électronique. C'est une procédure qui se fait en ligne. Il n'y a pas de commissaire enquêteur. Cela va se faire sous peu, et il s'agit là d'en informer les élus afin qu'ils ne soient pas étonnés de voir sur les réseaux de la ville, sur le site Internet, des liens qui permettent au public de donner un avis sur ce projet.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite savoir qui est à l'origine de cette demande, si la mission régionale s'est autosaisie.

Le DGS répond par la négative et indique que cela rentre dans le cadre de l'instruction du permis. Leur interlocuteur privilégié était le service instructeur de l'Espace Sud. Mais vu que c'est la ville qui prend la décision, qui attribue le permis même si l'instruction est faite au niveau de l'Espace Sud, c'est elle qui va porter cette participation du public par voie électronique.

Le Maire clôture la séance en rappelant que le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 9 novembre prochain pour le Plan Local d'Urbanisme et le Plan Local de l'Habitat, et peut-être d'autres questions.

Il remercie et souhaite une bonne soirée aux membres de l'assemblée.

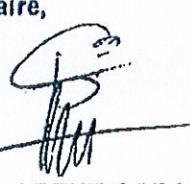
Fin de séance : 21h 49min.

La secrétaire de séance,



Bénédicte BARDOUX

Le Maire,




Arnaud RENE-CORAIL